

# Working Paper de l'IWEPS

INSTITUT WALLON  
DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA STATISTIQUE

n°16 Septembre 2013

L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

## Regards sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie

Un éclairage sur les différences interrégionales et les sous-populations les plus fragilisées

Anne-Catherine GUIO

Avec des témoignages de personnes en situation de pauvreté et d'acteurs de terrain, relayés par le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté

Christine Mahy

### RÉSUMÉ

Dans cet article, nous avons pris l'option de croiser différents indicateurs afin d'approcher au mieux la réalité vécue par la population wallonne en regard de la pauvreté et de la précarité. La plupart des indicateurs qui sont utilisés ont été définis, utilisés et validés au niveau européen et sont principalement issus de l'enquête européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Ils permettent d'une part, de décrire de façon synthétique les résultats de la Belgique et des régions belges en matière de lutte contre la pauvreté et diverses inégalités, et, d'autre part, de comparer entre eux les Etats de l'Union européenne. Afin d'affiner le portrait que nous dressons sur la base de ces mesures, nous complétons cette analyse par l'examen de divers indicateurs développés aux niveaux belge et régional et portant sur l'inégalité d'accès aux droits fondamentaux.

Par cette contribution avant tout descriptive, nous espérons mettre en évidence le fait que l'analyse de tels indicateurs et leur mise en perspective, à compléter par des analyses qualitatives plus approfondies et par une exploitation plus poussée de données administratives, permettent une meilleure compréhension de la pauvreté et de diverses inégalités ainsi qu'un meilleur éclairage des politiques publiques à mettre en œuvre.

Procéder à une comparaison régionale dans un pays comme la Belgique, où la sécurité sociale et la taxation des personnes

physiques sont communes, permet de mettre en évidence l'importance du contexte socio-économique et de l'histoire de chacune des régions, mais également l'importance des politiques régionales, communautaires et locales. Cet exercice a en effet permis de montrer qu'à revenu égal, la pauvreté monétaire se traduit par des difficultés quotidiennes plus importantes en Wallonie qu'en Flandre. L'existence de dispositifs, privés ou publics, qui permettrait, avec un même revenu, d'accéder à davantage de biens et services en Flandre pourrait expliquer cette différence.

Autre constat alarmant qui ressort de cette étude : les enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté en Wallonie, quel que soit l'indicateur choisi. Le Wallon pauvre est un enfant dans un cas sur trois. Cette situation est très préoccupante, car la pauvreté se traduit par de nombreuses privations vécues au quotidien par les enfants comme le montre notre analyse et risque d'entraver fortement les perspectives futures de ces enfants, une fois devenus adultes.

Afin d'illustrer les chiffres présentés, l'article reprend également des témoignages de personnes en situation de pauvreté ou d'acteurs de terrain, témoignages très éclairants qui sont relayés par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

# 1. Remerciements

Nous tenons à remercier Marie Castaigne (DGSIE), Ariane Baye (ULG) et Annick Vandenhooft (IWEPS) pour leur aide précieuse dans le calcul de certains indicateurs présentés, ainsi que Sébastien Brunet (IWEPS), Marie-Claude Chainaye (RWLP), Anne Deprez (IWEPS), Pierre Doyen (RWLP), Christine Mainguet (IWEPS), Eric Marlier (IWEPS) et Eve Ramaekers (IWEPS) pour leurs commentaires et suggestions très utiles. Les auteurs restent bien sûr seuls responsables du contenu de cette étude.

Merci enfin à Laurent Verly (IWEPS) pour son aide, toujours patiente et constructive, à la finalisation de ce Working paper.

# TABLE DES MATIERES

<b>1. Remerciements.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Près d'un Wallon sur cinq en situation de pauvreté monétaire... ..</b>	<b>6</b>
<b>4. Les Régions belges dans le classement européen de la pauvreté.....</b>	<b>7</b>
<b>5. Les déprivations vécues au quotidien par la population .....</b>	<b>11</b>
<b>6. Le Wallon pauvre est plus déprivé que le Flamand pauvre.....</b>	<b>13</b>
<b>7. Quels sont les groupes les plus fragilisés ?.....</b>	<b>15</b>
<b>8. L'intensité de la pauvreté... ..</b>	<b>24</b>
<b>9. L'efficacité de la protection sociale en question .....</b>	<b>27</b>
<b>10. Un objectif politique chiffré pour 2020.....</b>	<b>29</b>
<b>11. Inégalité de revenu et d'accès aux droits fondamentaux.....</b>	<b>33</b>
11.1. INÉGALITÉ DE REVENU .....	33
11.2. INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE LOGEMENT .....	34
11.3. INÉGALITÉS ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE .....	36
11.4. INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ.....	36
11.5. INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS CULTURELLES ET SOCIALES.....	39
11.6. INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT.....	41
11.7. CUMUL DES PRÉCARITÉS.....	42
<b>12. Conclusions .....</b>	<b>43</b>
<b>13. Références bibliographiques .....</b>	<b>46</b>
<b>14. Annexe : Définitions .....</b>	<b>48</b>

## 2. Introduction

Dans cet article, nous avons pris l'option de croiser différents indicateurs afin d'approcher au mieux la réalité vécue par la population wallonne en regard de la pauvreté et de la précarité. La plupart des indicateurs qui sont utilisés ont été définis, utilisés et validés au niveau européen<sup>1</sup> et sont principalement issus de l'enquête européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)<sup>2</sup>. Ils permettent d'une part, de décrire de façon synthétique les résultats de la Belgique et des régions belges en matière de lutte contre la pauvreté et diverses inégalités, et, d'autre part, comparer entre eux les Etats de l'Union européenne. Afin d'affiner le portrait que nous dressons sur la base de ces mesures, nous complétons cette analyse par l'examen de divers indicateurs nationaux développés au niveau belge dans le cadre des Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale régulièrement soumis à la Commission européenne<sup>3</sup> et portant sur des domaines importants non couverts par les indicateurs européens actuellement disponibles.

Les comparaisons interrégionales sont utiles à plus d'un titre : de par l'information précieuse qu'elles fournissent sur les trois régions, elles permettent d'identifier les particularités de chacune d'elles et de différencier les politiques à mettre en œuvre. Procéder à une comparaison régionale dans un pays comme la Belgique, où la sécurité sociale et la taxation des personnes physiques sont communes, permet de mettre en évidence l'importance du contexte socio-économique et de l'histoire de chacune des régions, mais également l'importance des politiques régionales, communautaires et locales. Cet exercice a en effet permis dans la suite du texte de montrer que, les personnes connaissent parfois des conditions de vie assez différentes, selon la Région où elles résident, alors qu'elles semblent avoir des caractéristiques identiques. Cela indique notamment qu'un espace d'intervention au niveau régional est possible pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.

Les chiffres relatifs à Bruxelles ne sont présentés que lorsque la taille d'échantillon est suffisante pour fournir des chiffres bruxellois précis. Lorsque l'on s'attache à des sous-populations au niveau régional, l'échantillon bruxellois est souvent insuffisant. Seuls les chiffres portant sur la population bruxelloise dans son ensemble sont exploitables avec précision, et présentés dans cet article<sup>4</sup>.

Par cette contribution avant tout descriptive, nous espérons mettre en évidence le fait que l'analyse de tels indicateurs et leur mise en perspective, à compléter par des analyses qualitatives plus approfondies et par une exploitation plus poussée de données administratives, permettent une meilleure compréhension de la pauvreté et de diverses inégalités ainsi qu'un meilleur éclairage des politiques publiques à mettre en œuvre. Afin d'illustrer les chiffres présentés, l'article reprend également des témoignages de personnes en situation de

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur le processus européen et la définition des indicateurs communs voir Atkinson et al. (2002) et Marlier et al. (2007).

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur les « Statistiques européennes sur le revenu et les conditions de vie » (EU-SILC), voir le site d'Eurostat : [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/microdata/eu\\_silc](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/microdata/eu_silc) ou celui de la DGSIE : [http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte\\_donnees/enquetes/silc/](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/). Notons que l'enquête EU-SILC collecte de l'information auprès des ménages privés (et non des ménages collectifs tels que les homes, prisons etc.). Comme toute enquête, EU-SILC rencontre des problèmes pour collecter de l'information auprès des populations les plus précarisées (personnes sans-abris, personnes fortement exclues, analphabètes, fortement mobiles etc.), voir Schockaert et al (2012).

<sup>3</sup> Pour plus d'informations, voir :

<http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/nieuws-publicaties/sociale-bescherming-inclusie-rapporten/sociale-bescherming-inclusie-rapporten.htm>

<sup>4</sup> Pour plus d'informations sur la situation bruxelloise, voir les publications de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (<http://www.ibsa.irisnet.be/themes/revenus-et-depenses-des-menages>) et celles de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (<http://www.observatbru.be/documents/home.xml?lang=fr>)



pauvreté ou d'acteurs de terrain, témoignages très éclairants qui sont relayés par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté<sup>5</sup>.

### Encadré 1 : Les concepts de revenu disponible et revenu équivalent

Dans les analyses liées au revenu qui sont présentées ici, ce sont les individus qui sont considérés comme unités d'analyse, et non les ménages auxquels ils appartiennent. Pour situer un individu sur l'échelle de la pauvreté, on lui attribue le revenu disponible de son ménage (1) auquel on applique une échelle d'équivalence qui permet de comparer le revenu de ménages de tailles et compositions différentes (2).

(1) Le revenu disponible d'un ménage s'entend comme l'ensemble des revenus monétaires nets perçus au cours de l'année précédant l'enquête (2010 dans le cas de l'enquête 2011 analysée ici) par ce ménage et les membres qui le composent au moment de l'enquête. Il comprend le revenu du travail (salaires et revenus d'activité indépendante), les revenus du capital et de la propriété, les transferts entre ménages, ainsi que les pensions et les autres transferts sociaux perçus directement. Ne sont pas pris en compte : les transferts sociaux indirects, les revenus en nature (sauf la voiture de fonction), les revenus perçus en « noir » et les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire<sup>6</sup>.

(2) Le revenu du ménage est divisé par le nombre d'« équivalents adultes » vivant dans le ménage. Ce nombre est obtenu au départ d'une échelle d'équivalence qui, sur la base de la taille du ménage et de l'âge de ses membres, convertit la taille réelle du ménage en nombre d'« équivalents adultes ». L'échelle utilisée au niveau de l'UE (échelle dite « OCDE modifiée ») attribue un poids de 1 pour le premier adulte du ménage, de 0,5 pour les autres adultes (de 14 ans ou plus) et de 0,3 pour les personnes de moins de 14 ans. Cela signifie que le revenu d'un couple avec deux enfants (de moins de 14 ans) est divisé par un coefficient de 2,1 ( $=1+0,5+0,3+0,3$ ) pour être comparé avec le revenu d'un isolé.

5 <http://www.rwlp.be/>

6 Le loyer imputé est un revenu fictif basé sur l'estimation du loyer que les propriétaires (ou locataires à prix réduit) devraient payer s'ils devaient louer leur habitation aux prix du marché. Etant donné la nature spécifique (non liquide) de ce revenu et la difficulté de l'estimer, son inclusion pose divers problèmes conceptuels et méthodologiques qui sont évoqués dans Sauli, H. and Toermalehto, V.-M. (2010).

### 3. Près d'un Wallon sur cinq en situation de pauvreté monétaire...

*« Un directeur d'une agence immobilière sociale témoigne du fait qu'il y a des arriérés de loyers dans certains ménages avec enfants en septembre, à la période des fêtes de fin d'année, pendant les vacances d'été. Les parents/le parent ne pouvant assumer en même temps des dépenses pour la rentrée scolaire, pour des petits plaisirs lors des fêtes ou pour permettre à leurs enfants de faire des activités durant la période estivale. Celui-ci nous explique qu'avant, un grand pourcentage de ces ménages arrivaient à se remettre en ordre sur l'année en ajoutant les impayés aux autres mois, mais d'année en année c'est de moins en moins vrai. Certains n'arrivent plus à se remettre à flot. »* Témoignage recueilli par le RWLP.

L'indicateur européen de « risque de pauvreté » est un indicateur strictement monétaire, défini de manière relative et par pays. Pour définir si une personne est « pauvre », son revenu est comparé à celui des autres habitants du pays où elle vit. L'accent est donc mis sur la pauvreté relative plutôt qu'absolue et sur un référent national plutôt qu'européen. Le taux de risque de pauvreté est ainsi défini comme le pourcentage de la population (personnes) disposant d'un revenu équivalent (voir encadré 1) inférieur à un seuil placé à 60% du revenu équivalent médian<sup>7</sup> national. C'est pour insister sur la nature conventionnelle du seuil retenu et sur le fait qu'un revenu inférieur à ce seuil n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour être en situation de pauvreté que l'UE a choisi de parler de « risque de pauvreté ». Dans la suite de notre analyse, lorsque nous parlons simplement de « pauvreté », il s'agit toujours de l'indicateur européen de risque de pauvreté monétaire.

En Belgique, en 2011, le seuil de pauvreté pour un isolé équivaut à un revenu mensuel net de 1000 euros/mois. Pour un ménage de deux adultes et de deux enfants, ce seuil est de 2.100 euros nets /mois (soit 1000 euros/mois multiplié par la « taille équivalente » de ce ménage (2,1)). Sur la base du seuil de pauvreté ainsi défini, le taux de pauvreté en Belgique est de 15,3%<sup>8</sup>.

Lorsque l'analyse est réalisée au niveau régional, c'est ce même seuil national (calculé sur base de la population totale de la Belgique), et non un seuil spécifique à chaque région, qui a été retenu, dans une optique de comparaison des niveaux de bien-être à un référent national unique. Ce référent unique se justifie pour des raisons tant statistiques que normatives. Il serait en effet peu défendable d'utiliser des seuils de pauvreté différents dans chacune des régions belges, qui seraient établis sur la base de la distribution régionale des revenus, alors que la plupart des transferts de sécurité sociale, l'établissement des salaires, l'imposition des personnes physiques, l'indexation des prix etc. sont communs aux trois régions. Comment par exemple justifier un seuil de pauvreté régional nettement inférieur (de 25%) à Bruxelles par rapport à la Flandre, alors que ni les prix, ni les aspirations des Bruxellois ne peuvent justifier un tel écart de niveau de vie.

<sup>7</sup> Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose donc d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

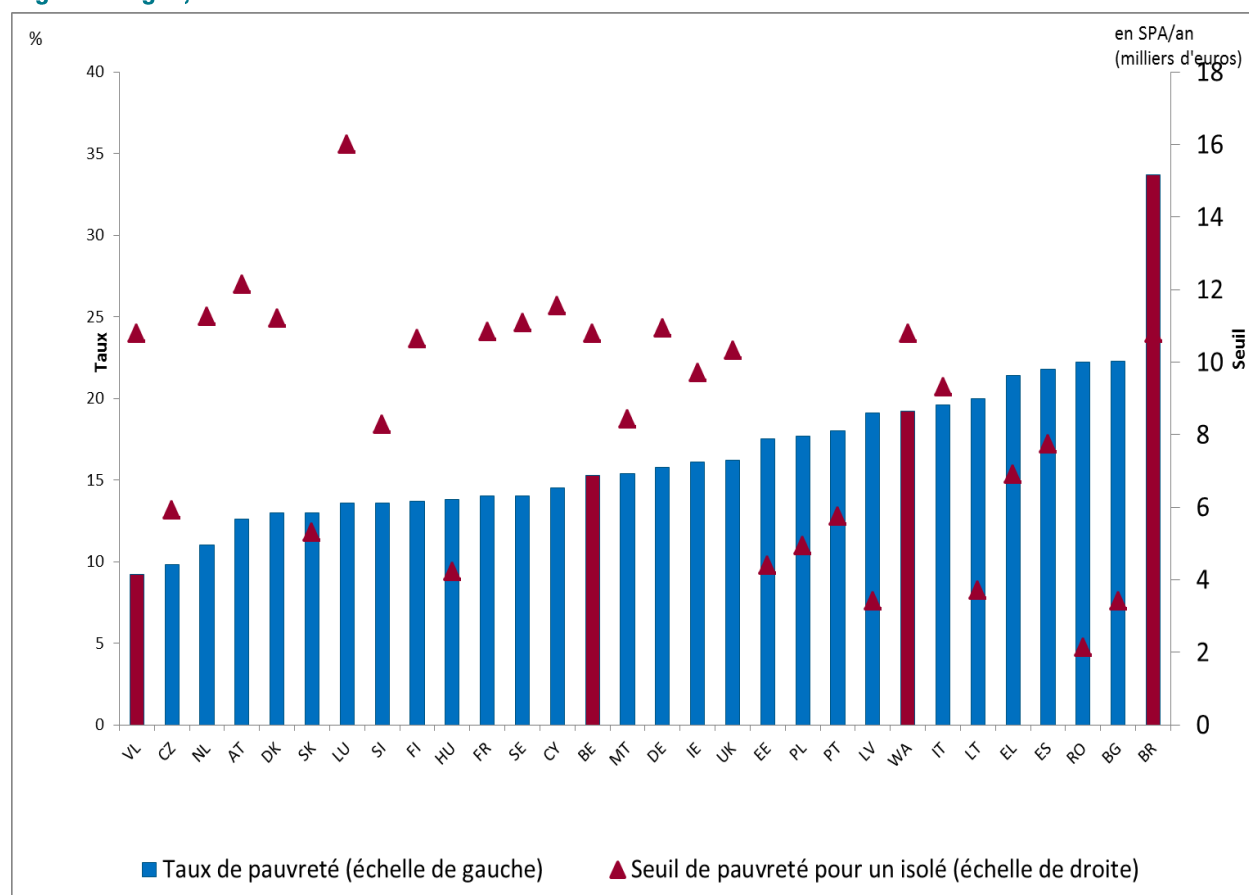
<sup>8</sup> Comme dans toute enquête, les valeurs obtenues pour les différents indicateurs sur la base d'un échantillon ne sont qu'une approximation des valeurs réelles, relatives à la population totale. La précision des estimations dépend en particulier de la taille de l'échantillon. Dans l'enquête EU-SILC belge, la taille d'échantillon est satisfaisante au niveau national (environ 6000 ménages ont répondu à l'enquête) mais pas toujours au niveau régional. En particulier, les résultats relatifs à la région de Bruxelles-Capitale ne sont pas suffisamment précis pour être commentés extensivement dans cette analyse.

## 4. Les Régions belges dans le classement européen de la pauvreté

Avec un taux de pauvreté de 15,3%, la Belgique occupe une position intermédiaire dans le classement européen, comme le montre le graphique 1. Les pays qui présentent les taux les plus bas (9-11%) sont l'Islande, la République tchèque, la Norvège et les Pays-Bas; ceux qui occupent la situation la moins enviable sont la Bulgarie, la Roumanie, l'Espagne, la Grèce (qui cumulent à la fois un seuil de pauvreté très faible et un taux de pauvreté supérieur à 20%). Le graphique 1 illustre également la diversité des seuils de pauvreté.

Dans ce classement européen, la Flandre a un taux équivalent au pays de l'UE où le taux de pauvreté le plus bas est observé (9,8%), Bruxelles a un taux supérieur au taux le plus élevé (34%) et la Wallonie se situe au même niveau que la Pologne, le Portugal et la Lettonie. Ce graphique témoigne de l'extrême diversité régionale belge (rappelons que c'est un seuil national unique qui est utilisé). Si on situe les Régions belges non plus parmi les Etats-membres, mais au sein des 195 régions européennes pour lesquelles l'information est disponible en 2011, on voit également que Bruxelles occupe la queue du classement, en 189<sup>e</sup> position alors que la Flandre se situe en 22<sup>e</sup> position. La Wallonie se situe quant à elle en 142<sup>e</sup> position.

**Graphique 1 : Taux de pauvreté monétaire (en %) et seuil de pauvreté (SPA/an), pays européens et régions belges, 2011**

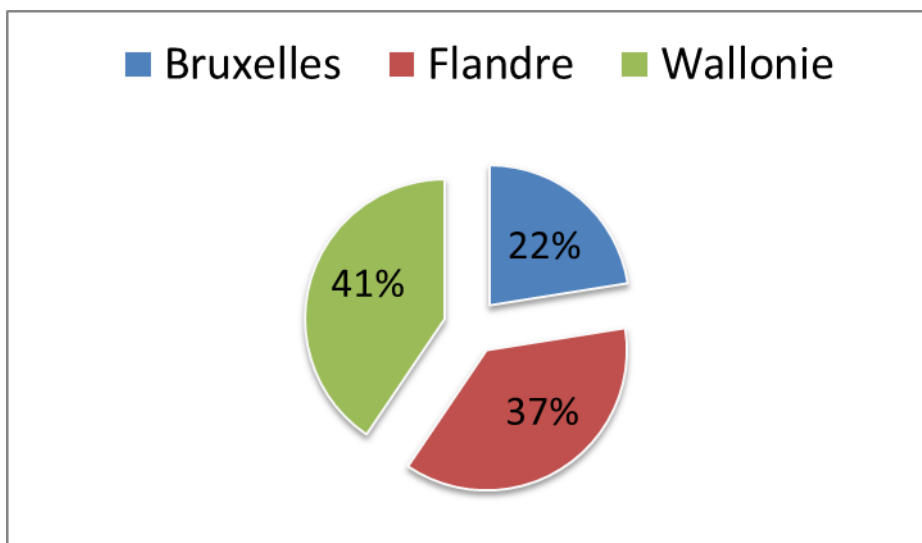


Source : EU-SILC (2011).

Notes : Les pays sont classés par ordre croissant selon leur taux de pauvreté. Les pays ne faisant pas partie de l'Union européenne mais pour lesquels les données EU-SILC sont disponibles ont été ajoutés dans le graphique à des fins illustratives. La liste des abréviations par pays est présentée en annexe 1. Les chiffres relatifs aux régions belges, sont basés sur un seuil national unique.

Compte tenu du différentiel des taux de pauvreté régionaux, 63% des personnes pauvres en Belgique vivent soit à Bruxelles, soit en Wallonie, alors que 37% d'entre elles vivent en Flandre (voir graphique 2), soit l'inverse de la répartition régionale de la population totale.

**Graphique 2 : Répartition régionale de la pauvreté monétaire en Belgique, 2011**



Source : EU-SILC (2011)

Même s'il est essentiel que ces indicateurs de pauvreté monétaire soient suivis et analysés de façon régulière, il est important de garder à l'esprit qu'ils ne révèlent cependant qu'une partie de la situation. Il s'agit en effet d'une logique purement relative (le seuil est défini au sein de chaque pays et diffère fortement au sein de l'Union). Si certains « nouveaux » et « anciens » Etats membres de l'UE affichent des résultats très similaires au regard de l'exposition au risque de pauvreté, les conditions de vie peuvent être très différentes entre ces pays. Il convient donc de compléter l'approche relative par des indicateurs qui illustrent les différences de niveaux de vie. C'est pour cette raison que, depuis 2009, la liste d'indicateurs communs inclut des mesures de « déprivation matérielle », cette dernière étant définie comme l'incapacité de posséder les biens et services et/ou de se livrer à des activités considérées comme ordinaires et/ou nécessaires dans la société où l'on vit (voir Guio (2009) et l'encadré 2 pour la définition précise de l'indicateur).

Le graphique 3 présente les taux de déprivation matérielle pour chaque pays de l'UE et pour les régions belges. On y voit que la dispersion des taux de déprivation au niveau européen (de 3-4% en Suisse/Suède à plus de 60% en Bulgarie) est nettement plus grande que celle des taux de pauvreté monétaire (de 9% à 22%). Cela est dû au fait que les différences de standards de vie *entre* pays sont prises en compte dans la mesure de déprivation, en plus de leur distribution *au sein* des pays, contrairement à l'approche monétaire relative (voir Fusco *et al* (2010)). Une illustration claire de cette plus grande dispersion découlant de la prise en compte du niveau de vie dans chaque pays est donnée par la situation de la Hongrie et de la Slovaquie (taux de pauvreté très bas mais niveau de déprivation élevé).

## Encadré 2 : La mesure de la déprivation matérielle

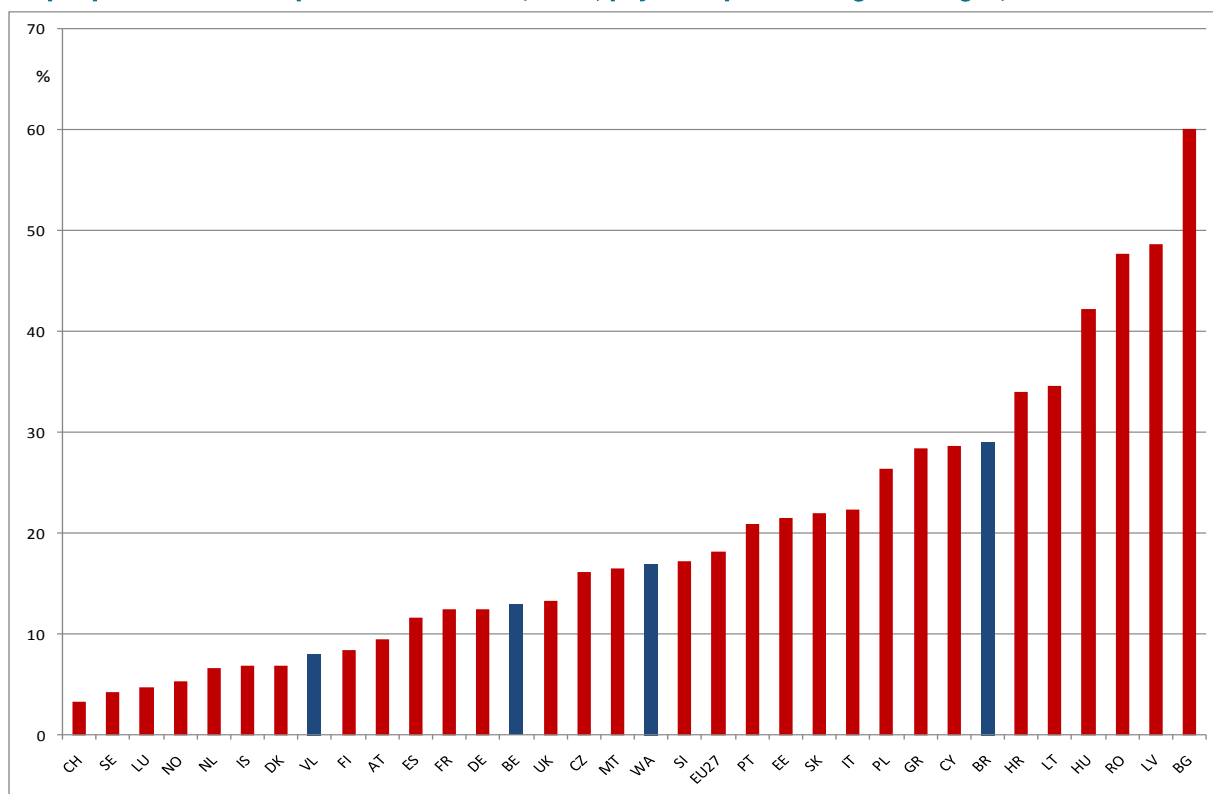
Calculés sur la base des variables disponibles dans EU-SILC, les indicateurs de déprivation matérielle se basent sur 9 items – le ménage a-t-il ou non la capacité financière :

- \* de faire face à des dépenses imprévues ?
- \* de manger tous les deux jours un repas comprenant des protéines ?
- \* de chauffer correctement son logement ?
- \* de partir une semaine par an en vacances ?
- \* d'éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement ?
- \* de disposer (s'il le souhaite) d'une voiture ?
- \* de disposer (s'il le souhaite) d'une télévision ?
- \* de disposer (s'il le souhaite) d'un téléphone ?
- \* de disposer (s'il le souhaite) d'une machine à laver ?

A partir de ces items, un score de déprivation est calculé pour chaque ménage comme la simple somme des désavantages auxquels le ménage est confronté ; il est ensuite attribué à l'ensemble des membres du ménage. Ce score varie entre 0 (absence totale de désavantages) et 9 (cumul de tous les désavantages). Le taux de déprivation est défini comme la proportion de personnes vivant dans un ménage qui n'a pas accès à au moins 3 de ces 9 items. Il importe de préciser que ces indicateurs de déprivation ne sont pas des indicateurs de « style de vie » mais bien des indicateurs d'accès. Ainsi, par exemple, une personne qui n'a pas de télévision parce qu'elle ne souhaite pas en avoir n'est pas « déprivée » au sens de cet indicateur.

Dans la cible européenne en matière d'inclusion sociale, agréée dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 en juin 2010, l'indicateur de déprivation matérielle « sévère » utilisé est une variante de celui-ci : le seuil est mis à quatre items manquants au lieu de trois.

## Graphique 3 : Taux de déprivation matérielle, en %, pays européens et régions belges, 2011

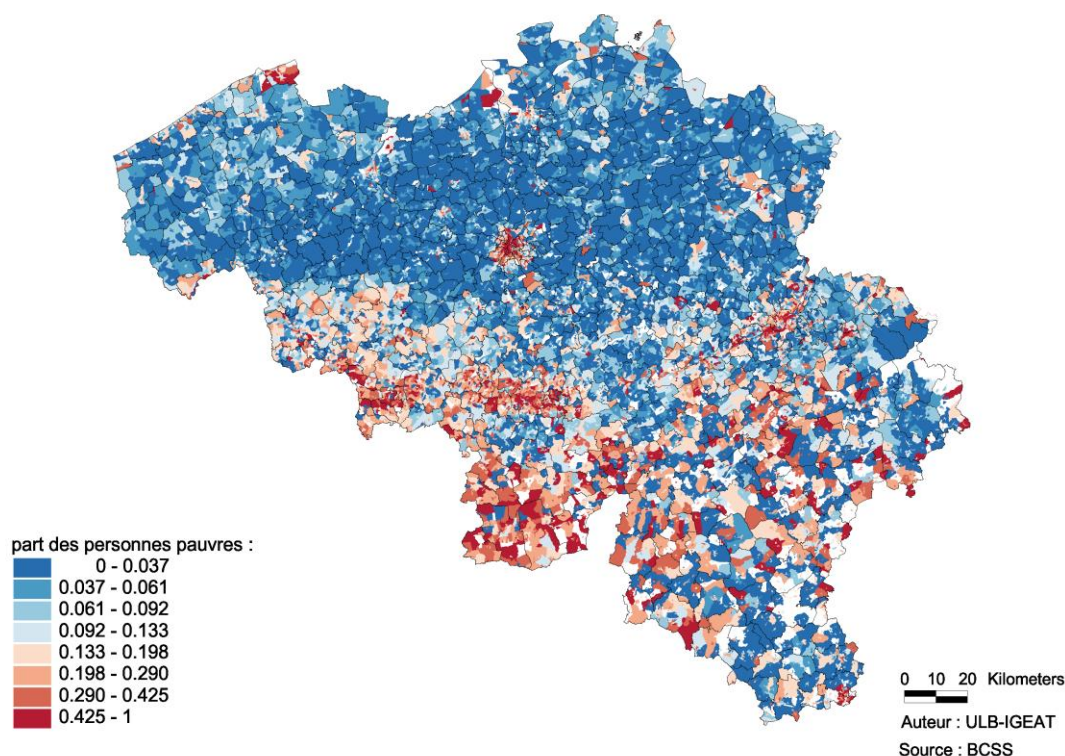


Source : EU-SILC (2011). Les pays sont classés par ordre croissant selon leur taux de déprivation.

En Belgique, les taux de pauvreté et de déprivation sont tous deux inférieurs à la moyenne européenne. La position au sein de l'union européenne des taux de déprivation régionaux belges est un peu moins extrême que celle des taux de pauvreté monétaire régionaux, même si les différences restent très marquées. La Flandre est proche des pays dont le taux de déprivation est très faible (Luxembourg, pays nordiques, Suisse, Islande, Autriche), la Wallonie est située juste en-dessous de la moyenne européenne et Bruxelles atteint un niveau de déprivation proche de celui de Chypre et de la Grèce. L'écart entre la Wallonie et la Flandre est fortement marqué en ce qui concerne la déprivation matérielle (17,5%-7,5%), tout comme il l'était en ce qui concerne la pauvreté monétaire (19.2%-9.8%) : le taux wallon atteint approximativement le double du taux flamand.

Une estimation de la pauvreté, basée sur un indicateur synthétique de conditions de vie calculé au niveau local (Marissal, May, Lombillo (2013)) en couplant les données EU-SILC avec celles de la Banque carrefour de la sécurité sociale, confirme les écarts régionaux que nous venons de présenter et permet de localiser plus finement au niveau géographique les poches de pauvreté, comme en témoigne la Carte 1. La concentration de pauvreté à Bruxelles et dans bon nombre de communes wallonnes y est particulièrement frappante.

### Carte 1 : Répartition de la pauvreté (mesurée à l'aide de l'indicateur synthétique POCICO<sup>9</sup>) par secteur statistique, 2009



Source : Banque carrefour de la sécurité sociale (Marissal, May, Lombillo (2013))

<sup>9</sup> L'indicateur synthétique défini dans l'étude POCICO est plus large que le concept de déprivation matérielle, et englobe également des aspects liés à l'environnement, au logement, à la santé, le patrimoine à la disposition des ménages, la participation à la vie sociale, etc. (voir Marissal, May, Lombillo (2012)).



## 5. Les déprivations vécues au quotidien par la population

*« Chez nous on fait Noël quand je retouche... en février ou mars... Et puis tant pis, c'est comme ça... En décembre avec tout ce qu'il y a à payer depuis septembre, je n'y arrive pas... alors on se fait notre fête à ce moment-là, c'est original hein !... Mais parfois c'est dur. Alors cette année zut, je me suis fait un cadeau, je me suis achetée des bottes. M... j'ai bien le droit d'avoir chaud aux pieds non ? (rires) j'en rêvais... ». Témoignage recueilli par le RWLP.*

Afin d'illustrer très concrètement ce que signifie au quotidien le fait de souffrir de déprivation matérielle, le tableau 1 présente la proportion régionale de personnes qui souffrent de chacun des problèmes repris dans l'indicateur agrégé de déprivation matérielle.

On y voit que pour la plupart des problèmes, la proportion de personnes qui en souffrent est deux fois plus importante en Wallonie qu'en Flandre. Ces chiffres illustrent très concrètement les conditions de vie de la population : 38% des Wallons, soit plus d'une personne sur trois, ne peuvent pas faire face à une dépense imprévue, de l'ordre de 1000 euros. Comme le souligne le RWLP (2013) « l'impossibilité de construire une réserve financière (une épargne minimale) comme filet de sécurité en cas d'accident de la vie, fragilise terriblement la capacité de rencontrer les besoins familiaux de base et/ou de se projeter dans la vie ». Au-delà de l'aspect purement patrimonial de pouvoir disposer d'une épargne, fût-elle réduite, c'est l'absence de sécurité face aux imprévus de la vie (un problème de voiture, de santé, de facture imprévue) dont il est question et qui touche plus d'une personne sur trois en Wallonie.

Même si on se concentre sur des items de base, comme le fait de pouvoir chauffer son logement ou de manger des protéines tous les deux jours, la proportion de personnes touchées est loin d'être négligeable : il s'agit respectivement de 10% et 6% de la population wallonne. De nombreuses personnes souffrent également d'endettement, que celui-ci touche le loyer ou d'autres crédits (une personne sur 10 en Wallonie)<sup>10</sup>. D'autres indicateurs témoignent du fait que l'endettement porte notamment sur des besoins de base, 6,6% des Belges ont au moins deux arriérés de paiement pour le chauffage, le loyer, l'électricité, les soins de santé etc.

Lorsque l'on se penche sur la proportion de personnes qui cumulent les déprivations, on voit que 17% des Wallons souffrent au moins de trois problèmes (sur les neuf listés), 7% de la population wallonne souffre d'au moins quatre problèmes, ce qui est loin d'être négligeable (cette proportion atteint 16% à Bruxelles) et 3% en Flandre.

<sup>10</sup> D'autres sources de données permettent d'établir des différences similaires entre les régions belges. A titre d'exemple, les données de la Centrale des Crédits aux Particuliers indiquent que le pourcentage d'emprunteurs défaillants (tous types de crédits confondus) s'élèvent à 8,2% à Bruxelles, 7,1% en Wallonie et seulement 3,6 en Flandre (Duvivier, 2013, p. 14).

**Tableau 1 : Proportion de personnes souffrant des problèmes suivants, par région, 2011 :**

<b>Le ménage a-t-il ou non la capacité financière :</b>	<b>Wallonie</b>	<b>Flandre</b>	<b>Bruxelles</b>
* d'éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement ?	11	5	13
* de chauffer correctement son logement ?	10	4	16
* de faire face à des dépenses imprévues ?	38	16	47
* de manger tous les deux jours un repas comprenant des protéines ?	6	3	12
* de partir une semaine par an en vacances ?	38	20	42
* de disposer (s'il le souhaite) d'un téléphone ?	0	0	1
* de disposer (s'il le souhaite) d'une télévision ?	1	1	1
* de disposer (s'il le souhaite) d'une machine à laver ?	2	1	7
* de disposer (s'il le souhaite) d'une voiture ?	6	5	21
<b>Au moins trois problèmes sur les neufs</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>29</b>
<b>Au moins quatre problèmes sur les neufs</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>16</b>

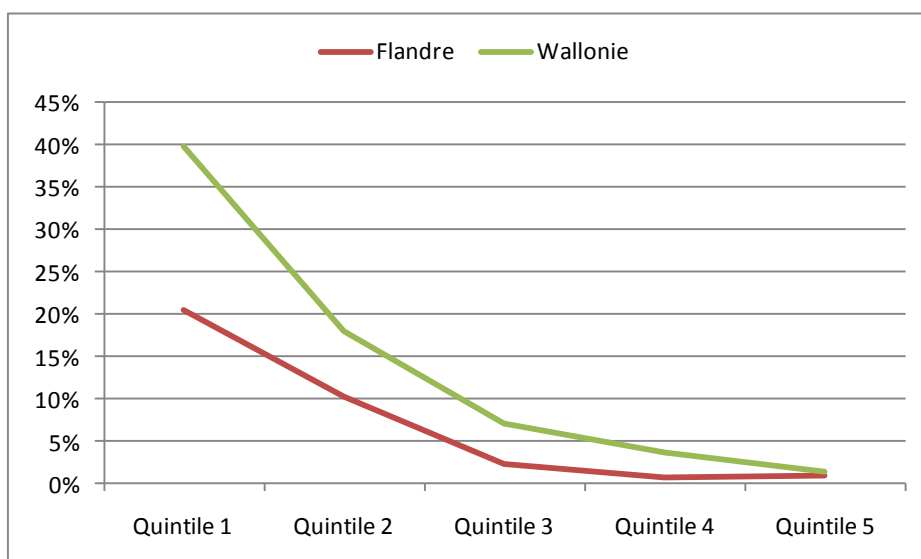
Source : EU-SILC (2011).



## 6. Le Wallon pauvre est plus déprivé que le Flamand pauvre...

De manière *a priori* surprenante, les personnes qui souffrent de pauvreté monétaire sont également plus nombreuses à souffrir de déprivation matérielle en Wallonie qu'en Flandre (48,0% contre 28,0%). Ces résultats peuvent être interprétés comme une indication selon laquelle, à revenu égal, la pauvreté monétaire se traduirait par des difficultés quotidiennes plus importantes en Wallonie qu'en Flandre. Cette dernière supposition est illustrée au graphique 4 qui compare le niveau de déprivation par quintile de revenu<sup>11</sup> entre la Flandre et la Wallonie (les quintiles sont définis au niveau national et sont donc identiques pour les deux régions<sup>12</sup>). Le graphique 4 montre de manière frappante que, pour un même quintile de revenu, le niveau de déprivation est plus élevé en Wallonie qu'en Flandre, et ce surtout pour les premiers quintiles. A revenu identique, le niveau de déprivation est donc plus faible en Flandre qu'en Wallonie<sup>13</sup>.

**Graphique 4 : Taux de déprivation matérielle, en %, par quintile de revenu (défini au niveau national), Flandre et Wallonie, 2010**



Source : EU-SILC (2010).

Note de lecture : parmi les personnes du premier quintile (revenu le plus bas), 40% souffre de déprivation matérielle, en Wallonie.

Cela s'explique soit :

- du fait que la pauvreté dure depuis plus longtemps en Wallonie et à Bruxelles. Ceci n'explique toutefois qu'en partie le phénomène, comme l'indique le tableau 2 qui montre que la proportion de personnes pauvres qui a passé trois ou même quatre ans dans la pauvreté durant les quatre dernières années n'est que légèrement plus élevée en Wallonie qu'en Flandre (elle est toutefois fortement

<sup>11</sup> Pour calculer les quintiles de revenu, les personnes sont classées selon leur niveau de revenu et divisées en cinq parties égales. Ce calcul a été fait au niveau belge, de manière à pouvoir comparer entre régions des personnes situées dans la même tranche de revenu.

<sup>12</sup> Les quintiles de revenu sont définis au niveau belge. Les mêmes limites de revenu sont donc utilisées pour chacune des régions. Par définition, la proportion de Flamands, Wallons et Bruxellois dans chaque quintile varie. Notons également que les quintiles peuvent également être composés de populations assez différentes, en termes d'âge, d'état de santé, etc.

<sup>13</sup> Il est peu vraisemblable que cette différence s'explique par une compréhension différente des questions de l'enquête dans les différentes Régions.

élevée à Bruxelles)<sup>14</sup>. Néanmoins, ces données illustrent également l'importance de prendre en compte l'aspect dynamique de la pauvreté : disposer d'un bas revenu de manière transitoire n'a pas le même impact qu'un manque de revenu permanent ou récurrent qui mène à l'érosion des ressources;

- soit parce que la pauvreté concerne des personnes qui souffrent davantage d'autres problèmes (absence prolongée du marché du travail des personnes pauvres ou de leur entourage, dettes, problèmes de santé, d'addiction ou autres précarités<sup>15</sup> voir section 10)
- soit parce que les personnes à bas revenu diffèrent assez fortement entre régions. En Flandre, il s'agit plus de personnes âgées (qui souffrent généralement de moins de déprivation (voir section suivante)), alors qu'en Wallonie et à Bruxelles, il s'agit de personnes plus jeunes, isolées avec ou sans enfant et sans emploi qui font souvent face à un risque élevé de déprivation ;
- soit que certains coûts soient inférieurs en Flandre (comme les coûts de mobilité, de l'enseignement, ...);
- soit que des dispositifs privés ou publics permettraient, à revenu égal, d'accéder à davantage de biens et services en Flandre. L'hypothèse d'un impact différent des politiques publiques régionales / communales reste à creuser et mérite davantage d'attention: quelles sont les différences entre les politiques sociales wallonnes et flamandes ? Y-a-il une différence entre les montants dépensés par habitant ? Entre les domaines et les populations prioritaires ?

**Tableau 2 : Répartition des personnes pauvres en 2010, selon le nombre d'années passées dans la pauvreté (en %) durant les quatre dernières années (2007-2010), Bruxelles, Flandre, Wallonie**

Pauvreté	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Un an	12	28	22
Deux ans	30	31	32
Trois ou quatre ans	58	41	46

Source : EU-SILC (2010).

Note de lecture : parmi les personnes pauvres en 2010, près de la moitié (46%) a passé trois ou quatre ans dans la pauvreté entre 2007 et 2010, en Wallonie.

<sup>14</sup> Ces calculs mobilisent la dimension longitudinale de l'enquête EU-SILC (cette enquête suit en effet les mêmes ménages durant quatre années consécutives).

<sup>15</sup> Voir WEPS (2007).

## 7. Quels sont les groupes les plus fragilisés ?

Afin d'identifier non seulement les différences régionales mais également les éventuels facteurs de risque qui seraient plus importants en Wallonie, le tableau 3 présente le taux de pauvreté et de déprivation pour différentes catégories de personnes et compare ces chiffres entre la Belgique, la Flandre et la Wallonie. Il s'agit de tableaux croisés.

Au sein d'un même pays, le fait que pauvreté et déprivation ne se recoupent qu'imparfaitement peut s'expliquer par différents facteurs. La notion de revenu ne prend pas nécessairement en compte toutes les ressources disponibles du ménage (épargne/dettes, erreurs et difficultés de mesure (revenu des indépendants, transferts en nature etc.) et les besoins et les coûts varient entre les ménages (coûts de santé, du logement, du remboursement de dettes, d'addiction, de formation, de transport, de garde d'enfants etc.). Ainsi, pour un revenu identique, deux ménages peuvent avoir un niveau de vie très différent, selon les ressources à leur disposition ou les coûts (subsidés ou non) auxquels ils doivent faire face (voir Guio *et al*, 2010).

**Tableau 3 : Taux de pauvreté monétaire/déprivation pour différentes catégories de personnes, en %, Belgique, Wallonie, Flandre, 2011**

	Belgique		Flandre		Wallonie	
	Depriv.	Pauvr.	Depriv.	Pauvr.	Depriv.	Pauvr.
<b>Total</b>	12,9	15,3	7,5	9,8	17,5	19,2
<b>Genre</b>						
<b>Homme</b>	12,6	14,6	6,9	9,3	17,3	17,9
<b>Femme</b>	13,2	16,0	8,1	10,3	17,7	20,5
<b>Age</b>						
<b>0-17 ans</b>	17,7	18,7	10,9	10,4	23,5	24,9
<b>18-24 ans</b>	12,3	14,1	7,3	5,1	15,4	19,4
<b>25-49 ans</b>	14,0	13,1	8,5	7,9	18,1	15,8
<b>50-64 ans</b>	10,3	12,1	5,0	7,4	16,6	16,1
<b>65+ ans</b>	7,7	20,2	4,7	18,1	10,1	22,6
<b>Type de ménage</b>						
<b>2 adultes sans enfant &lt; 65 ans</b>	7,5	9,9	3,2	5,6	13,2	14,2
<b>2 adultes sans enfant &gt; 65 ans</b>	4,3	22,0	3,3	20,6	5,6	23,5
<b>Ménages complexes<sup>16</sup> sans enfant</b>	8,2	6,1	4,6	3,6	13,7	6,0
<b>Famille monoparentale</b>	36,1	38,5	24,7	22,2	43,2	54,3
<b>2 adultes, un enfant</b>	9,7	9,2	4,8	5,5	11,5	11,3
<b>2 adultes, deux enfants</b>	7,4	8,5	2,3	5,0	11,8	6,7
<b>2 adultes, trois enfants</b>	15,9	16,7	11,5	8,9	20,1	21,9
<b>Ménages complexes avec enfants</b>	14,6	14,6	15,9	11,6	9,9	11,4
<b>Homme isolé de moins de 65 ans</b>	24,8	20,8	12,4	12,5	35,3	26,1
<b>Homme isolé de plus de 65 ans</b>	11,0	19,1	5,9	17,6	9,1	18,0
<b>Femme isolée de moins de 65 ans</b>	25,2	24,0	20,1	15,8	31,2	29,2
<b>Femme isolée de plus de 65 ans</b>	14,1	20,6	6,1	14,8	19,9	28,3
<b>Statut d'occupation du logement</b>						
<b>Propriétaires</b>	5,1	8,8	3,0	6,8	8,6	11,3
<b>Locataires</b>	34,2	33,1	23,3	20,6	43,4	42,3
<b>Statut socio-professionnel</b>						
<b>Indépendants</b>	5,1	9,3	2,5	8,3	6,8	7,6
<b>Salariés</b>	6,6	3,5	4,4	2,5	8,3	3,9

<sup>16</sup> Les ménages complexes comprennent plus de deux adultes.

<b>Chômeurs</b>	31,1	37,8	17,4	23,2	38,9	45,7
<b>Retraités</b>	7,8	17,3	4,6	14,9	10,9	20,2
<b>Autres inactifs</b>	19,9	26,4	11,0	16,4	26,5	31,2
<b>Intensité en travail du ménage (IT)</b>						
<b>Vivant dans un ménage à faible IT</b>	48,1	62,9	29,6	43,0	57,1	69,3
<b>Ne vivant pas dans un ménage à faible IT</b>	8,7	9,6	6,0	7,5	10,9	10,9
<b>Nationalité</b>						
<b>EU-27</b>	10,7	13,2	6,3	9,1	15,5	17,3
<b>Non EU-27</b>	48,2	57,3	30,7	46,6	56,3	52,1
<b>Education</b>						
<b>Maximum secondaire inférieur</b>	19,1	24,8	10,9	17,9	25,1	29,5
<b>Secondaire supérieur</b>	10,5	11,9	5,8	7,4	14,4	15,4
<b>Enseignement supérieur ou universitaire</b>	5,1	6,8	2,7	4,4	7,2	7,0

Source : EU-SILC 2011. Les chiffres relatifs à Bruxelles ne sont pas présentés vu la trop faible taille de l'échantillon bruxellois.

Note : Le statut d'activité présenté est celui que le répondant (de plus de 16 ans) a déclaré le plus fréquemment durant l'année de référence du revenu (l'année précédant l'enquête). Il a été calculé sur la base du calendrier d'activités fourni mois par mois. Les « autres inactifs » reprennent les personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage, ni retraitées. La notion d'intensité en travail du ménage prend en compte la proportion de temps travaillé dans le total du temps qui pourrait être théoriquement presté par les personnes d'âge actif (18-59 ans) du ménage ; elle varie entre 0 et 1. Les ménages à faible intensité en travail (inférieure à 0,2) ont été regroupés en une seule catégorie.

Les éléments suivants ressortent du tableau 3 :

**Le taux de déprivation ou de pauvreté est au moins deux fois plus important en Wallonie qu'en Flandre pour toutes les catégories de personnes...**

**Un enfant sur quatre vit dans la pauvreté en Wallonie...**

En Belgique, les enfants sont proportionnellement plus nombreux à être pauvres/déprivés que le reste de la population<sup>17</sup>. Près d'un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté ou subit la déprivation en Wallonie (un sur dix en Flandre). Cette différence régionale ne résulte pas du seul différentiel de pauvreté entre la Flandre et la Wallonie. Il s'agit bel et bien d'une vulnérabilité des enfants plus importante en Wallonie comparativement à la Flandre : alors que sur 100 personnes pauvres en Flandre, 21 sont des enfants, cette proportion atteint 28% en Wallonie. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la transmission intergénérationnelle de la pauvreté est largement documentée par de nombreuses études (voir notamment Social Protection Committee (2008) et Frazer, Marlier et Nicaise (2010)) : les dégâts faits par la pauvreté dans l'enfance diminuent les chances d'y échapper une fois adulte. Comme le souligne Unicef Belgique (2010) : « Cette situation est inquiétante, parce que la pauvreté est bien plus qu'un manque de revenus. Elle touche les êtres humains - et en particulier les enfants - dans tous les aspects de leur vie. Une mauvaise alimentation, une santé fragile, un sentiment de honte et d'infériorité, une limitation des possibilités d'éducation ainsi que l'exclusion des activités sociales ne sont que quelques-uns des aspects ayant un impact négatif sur les différents domaines de vie et le développement des enfants touchés par la pauvreté ». C'est ce qu'illustre l'encadré 3 qui, grâce aux données fournies par le module thématique de l'enquête européenne EU-SILC 2009 sur la déprivation matérielle des enfants, dépeint les différentes déprivations subies par les enfants dans leur quotidien<sup>18</sup>.

17 Un Plan National de Lutte contre la pauvreté infantile vient d'être adopté en Belgique en 2013 (<http://www.mi-is.be/be-fr/doc/politique-de-lutte-contre-la-pauvrete/plan-national-de-lutte-contre-la-pauvrete-infantile>).

18 Voir également le reportage « Les enfants sont-ils victimes de la crise ? » Question à la Une (RTBF), d'Olivier Corroenne et Chergui Kharroubi, auquel le RWLP et l'WEPS ont participé.

## La moitié des familles monoparentales est touchée...

*« Les petits voulaient des pantalons à 10-15 euros... Ils veulent avec des dessins et des marques mais j'ai dit que ce n'est pas possible, ce sera 5 euros au marché. Il y a un magasin de sport où c'est vrai, c'est pas trop cher, c'est 7 euros pour un pantalon ou un training, mais on ne peut pas mettre un training tout le temps. Quand on va faire les courses, on attend d'aller sur le marché à Namur, ou alors, il y a un magasin de seconde main à côté de la maison. J'irai avec l'aide familiale, parce que avec moi il dira qu'il n'aime pas, si c'est elle, il voudra plus facilement.(...) Partir en vacances ? Non, je ne connais pas. Une voiture : pas possible. Frais d'Huissiers : 100 euros d'arrangements... Je retouche des impôts : l'année dernière 2000 euros... alors je paie mes arriérés, chaque fois je fais comme ça pour solder un petit peu. S'il fallait compléter votre revenu ? Trop juste de 500 euros malgré que j'ai des allocations pour handicapé. Mais j'ai des frais en plus avec le problème de handicap. Si j'avais des alloc normales, je ne sais pas comment je ferais. Une année j'ai pu aller une semaine en vacance avec les enfants à la mer, j'ai trouvé une caravane à 25 euros la nuit...mais j'étais avec quelqu'un... ». Témoignage d'une maman seule avec 3 enfants, recueilli par le RWLP.*

La situation est particulièrement préoccupante pour les personnes (enfants et adultes) qui vivent en familles monoparentales, en particulier en Wallonie, puisque plus de la moitié d'entre elles ne parvient pas à échapper à la pauvreté, ce qui est deux fois supérieur au niveau flamand. Compte tenu de la proportion de familles monoparentales dans la population, une personne pauvre sur quatre vit en famille monoparentale. Agir sur les conditions de vie des familles monoparentales constitue donc un réel levier pour diminuer la pauvreté de la population wallonne, et également celle des enfants. Un pays comme le Royaume-Uni a pris à bras le corps cette problématique en mettant en place un plan pour lutter spécifiquement contre la pauvreté des familles monoparentales.

## La transmission intergénérationnelle est notamment amenée par le système scolaire

Le taux de pauvreté des personnes qui ont atteint au maximum le niveau d'études de l'enseignement secondaire inférieur est également plus élevé que celui de la population totale. Si on fait le lien entre ce résultat et l'indicateur (issu de l'enquête PISA) relatif à l'écart de performance de lecture des élèves (c'est-à-dire leur capacité à comprendre, mémoriser, résumer ou utiliser un texte), ventilé selon le niveau de précarité de leurs parents, le constat est encore plus préoccupant. En effet, cet écart est en Belgique l'un des plus élevés de l'OCDE. Pauvreté et faible niveau d'études vont de pair à l'âge adulte, mais également dès l'enfance, puisque les performances scolaires sont nettement moins bonnes pour les enfants dont les parents sont plus défavorisés (voir Baye *et al*, 2010). Ceci illustre l'un des modes de transmission intergénérationnelle de la pauvreté particulièrement présent en Belgique. Y remédier constitue un levier important pour lutter contre la pauvreté et sa transmission.

*« A une maman ayant 4 enfants, vivant dans un espace exigu, avec très peu de moyens, à une distance de 3 km de l'école sans voiture, une animatrice pose la question : mais pourquoi laves-tu les vêtements des enfants tous les jours ? Je me suis jurée que les enfants arriveraient toujours à l'école à l'heure, que leurs vêtements seraient toujours propres et qu'il y aurait toujours beaucoup de choses dans leurs boîtes à tartines... même si moi je ne dois pas manger. Quand j'étais petite, je me suis fait 'jeter' de l'école à cause de ça... j'ai détesté l'école... . A l'école, l'animatrice tente de faire comprendre l'énergie déployée par la maman sur base de son expérience personnelle à l'école pour éviter à ses enfants de vivre le rejet. La réponse reçue fut : madame ne vient pas aux réunions de*

*parents, les devoirs sont rarement faits, les cahiers reviennent avec des tâches, ... ».*  
Témoignage recueilli par le RWLP.

### Le travail ne protège pas toujours de la pauvreté...

La position sur le marché du travail est l'un des éléments les plus déterminants pour expliquer la pauvreté. La proportion de « travailleurs pauvres », c'est-à-dire des personnes qui ont un emploi mais qui vivent dans un ménage dont les revenus sont situés sous le seuil de pauvreté<sup>19</sup>, est assez limitée en Belgique (environ 4%); elle est cependant nettement plus élevée en Wallonie qu'en Flandre. Toutefois, la situation des travailleurs mérite d'être nuancée en différenciant les types de travailleurs (salariés à temps plein ou à temps partiel et indépendants), et en prenant en compte le risque de déprivation matérielle en plus du risque de pauvreté. Guio *et al* (2010) et Fusco *et al* (2010) montrent en effet que la situation des travailleurs salariés à temps partiel est plus préoccupante que celles des travailleurs à temps plein (ils ont davantage de risque d'être en situation de pauvreté monétaire, de déprivation ou de souffrir des deux problèmes cumulés). Ils montrent également que le risque de déprivation est plus élevé que le risque de pauvreté pour tous les salariés : certains salariés qui ont un revenu au-dessus du seuil de pauvreté peuvent en effet souffrir de déprivation, à cause de la charge des frais de transport, de garde d'enfants qui sont occasionnés par le fait d'avoir un emploi. En revanche, on voit au tableau 3 que la déprivation des indépendants est moins préoccupante que ne le laisse présager leur taux de pauvreté (ce qui est lié en partie aux difficultés de mesure du revenu des indépendants qui est souvent fortement sous-évalué dans les enquêtes). Par ailleurs, il est essentiel de garder à l'esprit que, même si le taux de pauvreté/déprivation reste nettement moins élevé pour les travailleurs salariés que pour les autres statuts d'activité, la proportion importante de travailleurs dans la population conduit à ce qu'une part non négligeable des personnes pauvres/déprivées ont en fait un emploi (20% des adultes pauvres ont un emploi). Tout ceci témoigne du fait qu'un emploi ne suffit pas toujours à éviter la pauvreté, que ce soit pour des raisons de qualité d'emploi (bas salaire, temps partiel, contrat précaire et/ou faibles qualifications) ou de charges de famille (la pauvreté/déprivation étant mesurée au niveau du ménage, le risque est accru en l'absence d'autres adultes contributeurs et/ou en présence d'enfants)<sup>20</sup>.

*« Après avoir fait une formation dans le cadre d'une EFT comme aide électricien, T. trouve immédiatement du travail dans une multinationale du bâtiment en 2007. Il perd cet emploi en octobre 2011, pris dans la troisième vague de licenciements successifs, et ce après des périodes d'alternance entre travail et chômage économique. (...) : revenu complet du chômage d'environ 1000 euros pour une durée d'un an à partir de novembre 2011. Comme cohabitant, le compte à rebours de la « dégressivité » a commencé. Conscient que son âge (50 ans) et les blessures professionnelles réelles liés à la dureté du métier pratiqué dans le bâtiment ne lui permettront plus de retrouver dans ce secteur, T. s'engage dans une réorientation comme chauffeur et décroche un emploi en contrat CDD comme chauffeur d'autocar en juin 2012. La société se rendant compte qu'il n'y a pas assez de travail ne transforme pas son CDD en CDI comme annoncé. Retour au chômage ! Presqu'immédiatement T. est réengagé par une autre société d'autocar mais via une agence d'intérimaires pour une période de 4 mois. Il est alors considéré comme « chômeur occupé » disposant d'une carte de chômage qu'il noircit chaque fois qu'il travaille. En novembre 2012 par manque de travail dans la société, il retrouve le chemin du chômage et est atteint par une première diminution de l'allocation de chômage (700*

19 La notion de travailleur pauvre ne doit donc pas être confondue avec celle de bas salaire (voir par exemple : Bardone et Guio (2005) ainsi que Lelièvre, Marlier et Pétour (2004)).

20 A voir le reportage « Les travailleurs pauvres », Question à la Une (RTBF), d'Olivier Corroenne et Chergui Kharroubi, auquel le RWLP et l'WEPS ont participé.



*euros/mois). A partir de février 2013, si T. n'a pas retrouvé de travail alors qu'il cherche plus qu'activement, il touchera moins de 500 euros. T. fait partie d'un ménage de la petite classe moyenne, avec la charge d'un enfant et le remboursement d'un prêt hypothécaire pour une maison simple. » Témoignage recueilli par le RWLP.*

Le non-emploi est un facteur de risque important... même si la déprivation n'est pas inéluctable quand des dispositifs publics garantissent l'accès aux biens et services fondamentaux...

Les chômeurs et les « autres inactifs » font face à un taux de pauvreté plus de deux fois plus élevé que le reste de la population en Belgique. En Wallonie, la pauvreté (la déprivation) touche 45% (39%) des chômeurs, contre environ 20% en Flandre pour ces deux catégories. Le risque augmente d'autant plus que la personne sans emploi vit avec d'autres personnes également sans emploi, c'est-à-dire que le degré de « polarisation » du travail au sein des ménages est élevé. En effet, les ménages dont l'intensité en travail est nulle font face à un risque plus de trois fois plus élevé que la population totale. En comparaison européenne, la Belgique est mal placée de ce point de vue à double titre, puisqu'elle est à la fois :

- Parmi les pays dont la proportion de la population âgée entre 0 et 59 ans vivant dans des ménages sans emploi est très élevée;
- Parmi les pays où le risque de pauvreté pour les ménages sans emploi avec enfant(s) est très élevé.

Mais la comparaison entre les chiffres wallons et flamands montrent que la déprivation n'est pas inéluctable, même quand on vit dans un ménage sans emploi. En effet, le taux de déprivation des personnes qui vivent dans un ménage sans emploi atteint 29,6% en Flandre, alors qu'il atteint 57,1% en Wallonie. Ceci s'explique soit par le fait que les ménages flamands dans cette situation sont moins précarisés (depuis moins longtemps dans le non-emploi ou avec davantage d'épargne pour faire face à cette situation), ou soit par l'impact positif de dispositifs qui diminuent le coût de certains biens et services fondamentaux et améliorent donc le quotidien des personnes en Flandre (et ainsi diminue leur niveau de déprivation). Cela rejoint le constat fait plus haut, que les personnes à risque de pauvreté monétaire en Flandre souffrent moins de déprivation que ces mêmes catégories en Wallonie.

Les personnes étrangères sont quatre à cinq fois plus touchées...

*« J'ai été passer des entretiens d'embauche, j'ai été retenue et on m'a demandé : tu es belge : non ; Tu as des enfants : oui ; Tu as le permis : non. Et on m'a dit qu'on m'appellerait le soir pour avoir une réponse. J'ai attendu mais je n'étais pas acceptée. Au centre elle était belge, elle n'avait pas de permis, mais elle n'avait pas d'enfant et elle a été prise...*

*(Pour pouvoir suivre sa formation Madame devait quitter le centre...), il faut une maison, alors j'ai essayé mais partout où je téléphonais on me disait non. Alors j'ai téléphoné au propriétaire et je lui ai dit « je suis africaine avec autant d'enfants et je prendrai bien soin de ta maison »... Le propriétaire a été surpris que je dise ça mais je lui ai dit qu'on me disait toujours non. Il a demandé à me voir et c'est comme ça qu'on a eu la maison. Malgré qu'elle est petite pour nous tous, il y a 3 chambres, grenier et cave et dans le grenier on a aménagé une chambre. On est venu avec 5 enfants et moi-même, cela fait 6 personnes.» Témoignage recueilli par le RWLP.*

La nationalité est également être un facteur de risque important de pauvreté, surtout si la personne vient d'un pays non européen. Malgré leur proportion assez faible dans la population, les personnes de nationalité étrangère (non européenne) représentent 12% des personnes pauvres en Belgique. Elles sont

proportionnellement plus nombreuses à Bruxelles (les chiffres précis ne peuvent pas être calculés du fait d'une taille d'échantillon trop limitée à Bruxelles).

### Les locataires ont à la fois moins de ressources et plus de difficultés à payer leurs coûts du logement...

Le taux de pauvreté ou de déprivation des locataires est quatre fois plus élevé que celui des propriétaires. Les locataires apparaissent également comme étant les plus en difficulté de payer leur logement (voir section 10). Puisque le logement apparaît dans toutes les études sur la pauvreté comme un élément essentiel, il peut être considéré comme un levier important pour soutenir le niveau de vie des plus pauvres. En attendant l'augmentation du stock de logements sociaux, une possibilité serait, comme en Flandre, de compenser financièrement les ménages qui ont droit à un logement social mais n'y ont pas accès par manque de places, autrement combler au moins en partie l'écart entre le loyer social et le loyer "privé" effectivement payé. Cela comblerait une partie des écarts de niveaux de vie qui se creusent parmi les personnes pauvres (voir Defeyt, Guio, 2010). Ceci est également lié à la problématique du contrôle des loyers.

### Contrairement à l'idée reçue, les personnes âgées ne sont pas les plus à risque...

Les personnes âgées (de plus de 65 ans) font face à un taux de pauvreté plus élevé que la population totale. Toutefois ce constat n'est pas confirmé par l'indicateur de déprivation matérielle, ni par des indicateurs de pauvreté subjective ou de difficultés à payer les coûts du logement (voir Guio, 2010). Cela s'explique notamment par le fait qu'elles sont également plus souvent propriétaires de leur logement, qui est déjà remboursé. Toutefois les femmes âgées vivant seules encourent un risque de déprivation qui n'est pas négligeable en Wallonie, mais qui reste inférieur à celui des isolés de moins de 65 ans. Notons toutefois que l'enquête EU-SILC ne collecte pas d'information sur les personnes qui résident en institutions ou en résidences pour personnes âgées, ce qui ne permet pas d'offrir un portrait complet des conditions de vie des plus âgés.

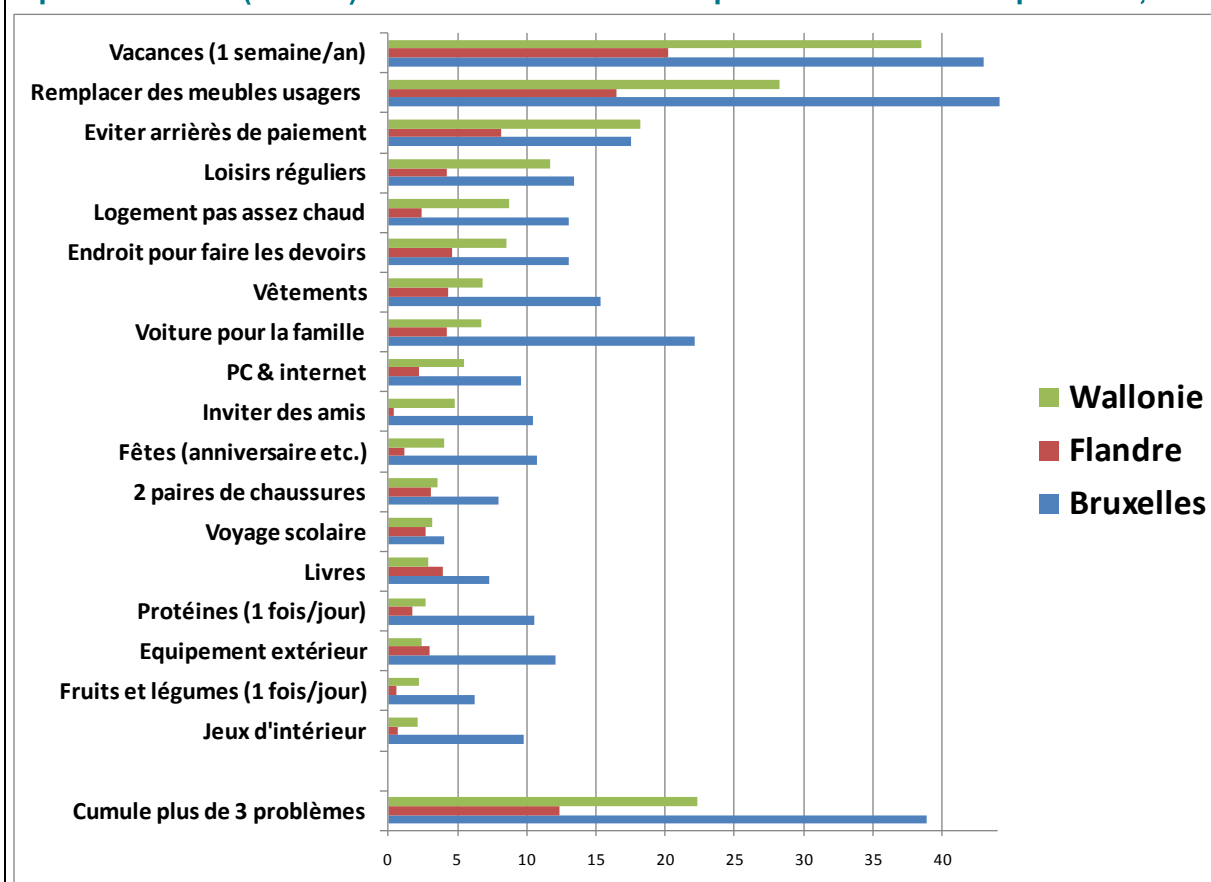
### Encadré 3 : Des exemples de privations vécues au quotidien par les enfants...

« Chaque année quand je dois payer juste ce qui est nécessaire pour la rentrée scolaire des enfants, et sans les prendre au magasin avec moi pour ne pas acheter des choses inutiles et des marques, je ne paye pas mon loyer de septembre. Et puis je le rattrape en le payant par petit bouts les mois suivants. Je longe les murs pour ne pas croiser mon propriétaire pendant tout ce temps. Parce que j'en ai marre de devoir expliquer encore et encore pourquoi je n'y arrive pas et donc déballer ma vie. (...) L'année dernière, fin septembre deux des enfants reviennent avec un papier pour les voyages scolaires... total 410 euros à payer. Je me suis effondrée en leur disant 'mais comment je vais faire pour payer ça encore'. Cette nuit-là j'ai pas dormi ... je me suis dit 'j'aurais dû me réjouir avec eux d'aller en voyage pour découvrir des choses'...je m'en suis voulue d'avoir gâché leur plaisir... C'est terrible de ne plus savoir se réjouir parce que tout est toujours un ennui parce qu'on est toujours trop juste... ». Témoignage recueilli par le RWLP.

Pour la première fois en 2009, des données ont été collectées sur les conditions de vie des enfants au niveau européen. Sur la base d'une analyse fouillée de ces données, un indicateur de déprivation des enfants a pu être construit et calculé (voir Guio, Gordon et Marlier, 2012). Le graphique 5 présente la proportion d'enfants qui vivent dans un ménage qui connaît des difficultés financières pour offrir (si désiré) à leur(s) enfant(s) chacun des items, au niveau régional belge.



**Graphique 5 : Proportion d'enfants (< 16 ans), selon la région, qui vivent dans un ménage qui n'a pas la capacité financière (si désiré) d'avoir les items suivants ou qui cumule au moins trois problèmes, 2009**



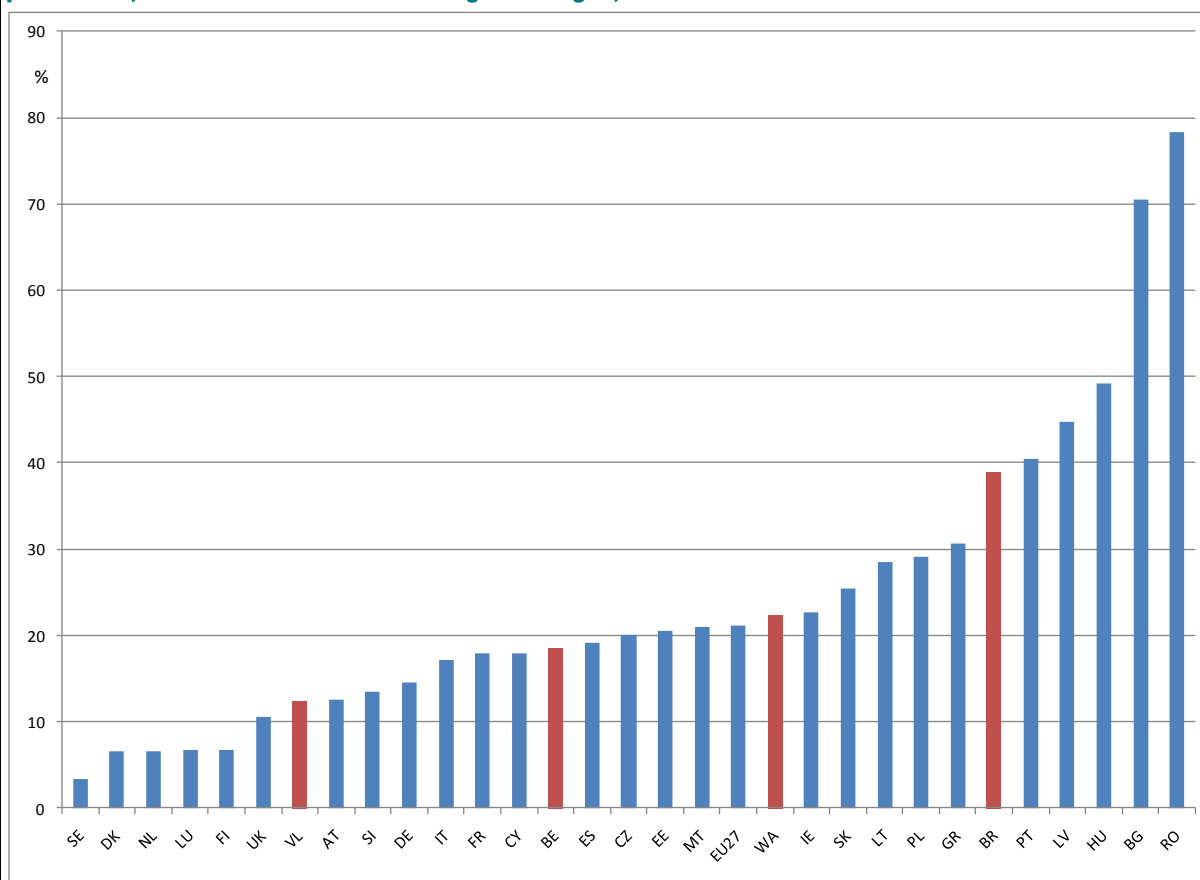
Source : EU-SILC (2009)

La privation de vacances arrive en tête, ainsi que l'incapacité à remplacer des meubles usagers au sein de logement familial, d'avoir des loisirs réguliers, de disposer d'un endroit adéquat pour faire les devoirs ou d'un logement suffisamment chaud. La proportion d'enfants privés des items de base liés à la nourriture et aux vêtements/chaussures est plus faible, mais n'est pas négligeable à Bruxelles, et dans une moindre mesure en Wallonie. Pour le développement de l'enfant, loisirs, vacances, livres, équipements et jeux ont également toute leur importance.

Comme le soulignent les acteurs de terrain, les activités culturelles et sociales des familles sont les premières à souffrir de la précarité. « Les postes de « survie » comme le loyer, l'alimentation, les chaussures/vêtements, l'énergie, la scolarité, la mobilité, les soins de santé, les lunettes, l'orthodontie, ... épuisent l'ensemble du budget familial. Les loisirs, les activités culturelles, le sport, les moments de bien-être pour les enfants, les moments de bien-être en famille sont sacrifiés pour pouvoir boucler le mois » (RWLP, 2013).

Au total, **22% des enfants en Wallonie et 39% à Bruxelles cumulent au moins trois problèmes**. La position des régions belges au sein du classement européen est illustrée par le graphique 6.

**Graphique 6 : Proportion d'enfants (< 16 ans) qui vivent dans un ménage qui cumule au moins trois problèmes, Etats membres de l'UE et régions belges, 2009**



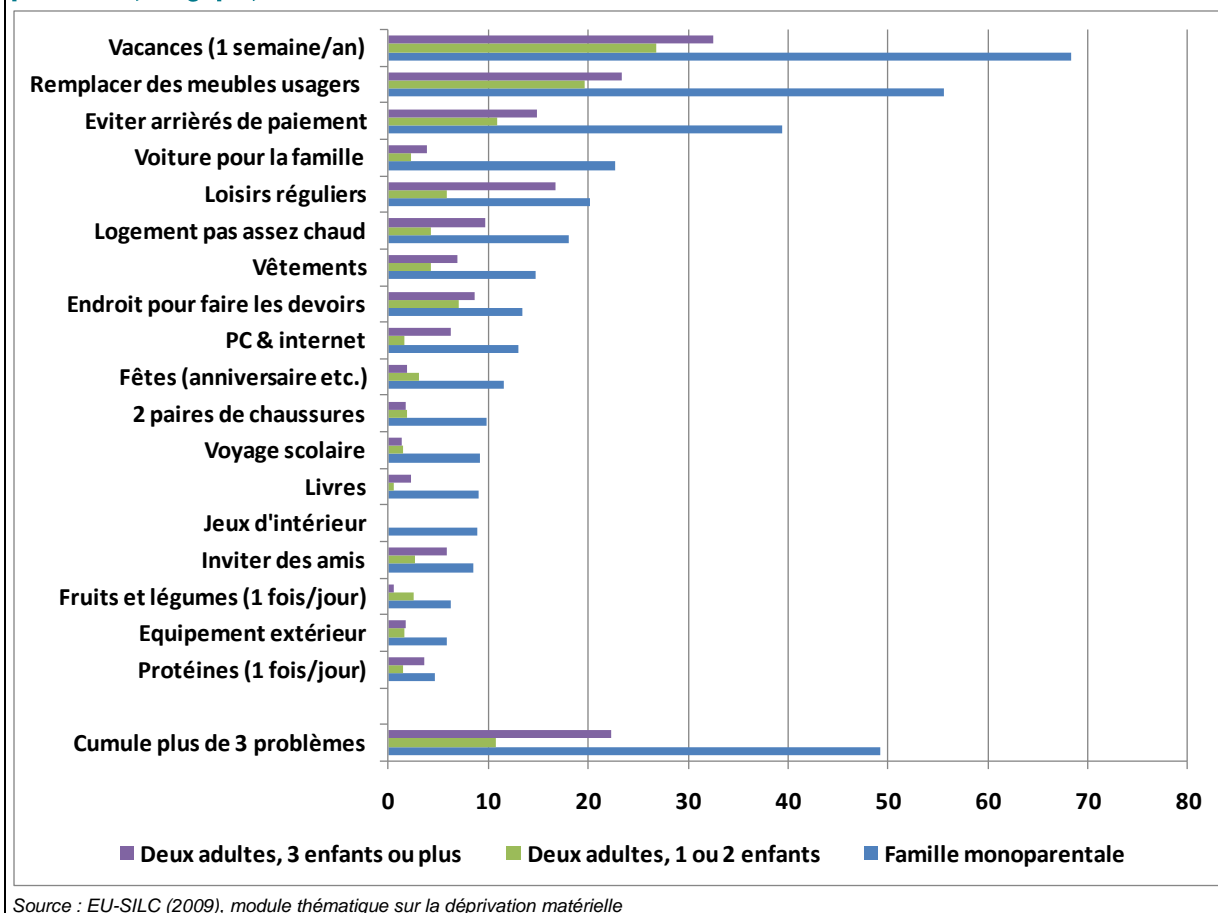
Source : EU-SILC (2009)

Certains groupes à risque souffrent fortement de ces déprivations dans leur quotidien, comme en témoigne le graphique 7 pour la Wallonie: la moitié des enfants qui vivent en familles monoparentales souffrent d'au moins trois problèmes. Même l'accès à des biens qui peuvent être jugés comme minimaux pour tout enfant faisant face aux standards de vie belges, comme les chaussures, les livres, les jeux, etc. n'est pas garanti à près d'un enfant sur dix vivant dans une famille monoparentale en Wallonie. Payer les voyages scolaires apparaît également comme étant un vrai défi pour ces familles.

Ces difficultés financières n'ont pas qu'une conséquence financière sur les enfants qui sont touchés, elles ont également une conséquence relationnelle, sur leur éventuel sentiment de honte, leur difficulté à établir des relations avec d'autres, avec l'école etc.

Au total, les privations encourues par les enfants vivant dans la pauvreté touchent l'ensemble des droits de l'enfant, comme l'a montré le rapport rédigé sous l'égide du Délégué Général aux Droits de l'Enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2009.

**Graphique 7 : Proportion d'enfants (< 16 ans), selon le type de ménage, qui vivent dans un ménage qui n'a pas la capacité financière d'avoir les items suivants (si désiré) ou qui cumule au moins trois problèmes, Belgique, 2009**



Source : EU-SILC (2009), module thématique sur la déprivation matérielle

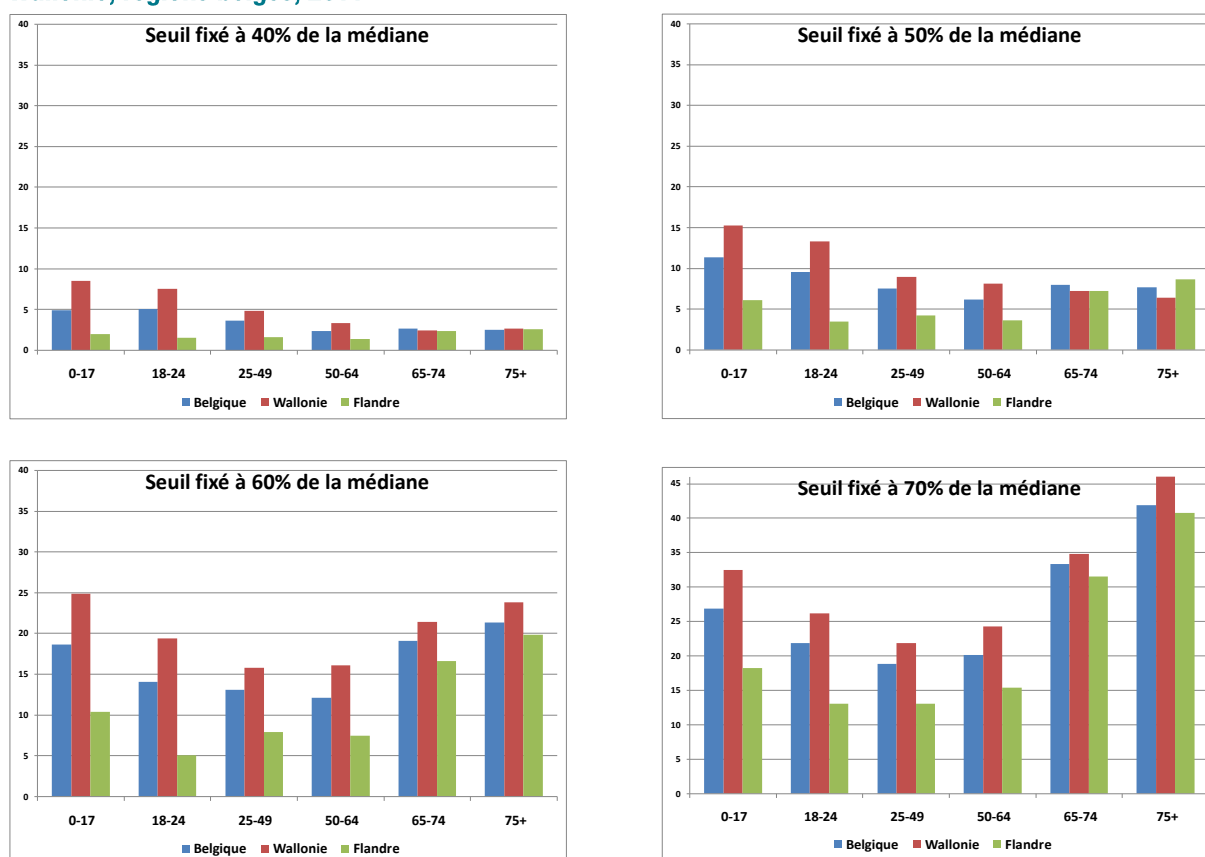
## 8. L'intensité de la pauvreté...

S'il est très important de calculer le taux de pauvreté, il est également très utile d'en évaluer l'intensité ; c'est-à-dire, en d'autres termes, de mesurer le « degré de pauvreté des pauvres ». C'est ce que fait l'indicateur européen intitulé « écart médian relatif de pauvreté » qui calcule la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu médian des personnes pauvres et l'exprime en pourcentage du seuil. En Belgique, cet écart est de 18,6% ce qui signifie que la moitié des pauvres disposent d'un revenu inférieur à  $100 - 18,4 = 81,4\%$  du seuil de pauvreté. Le niveau est comparable entre la Flandre (17,4%) et la Wallonie (17,9%), mais est plus élevé à Bruxelles.

A titre illustratif, si on souhaitait octroyer à chaque Belge un revenu égal au seuil de pauvreté, il faudrait dépenser 2,1% du revenu disponible de tous les Belges réunis. Ce chiffre atteint 2,8% en Wallonie, soit 1.301 millions d'euros/an.

Une autre manière d'étudier le bas de la distribution des revenus est de faire varier le seuil de pauvreté (graphique 8): plus le seuil est bas, plus la proportion de personnes touchées est faible.

**Graphique 8 : Taux de pauvreté, seuil fixé à 40%, 50%, 60% et 70%, par âge, Belgique, Flandre, Wallonie, régions belges, 2011**



Source : EU-SILC (2011)

On voit au graphique 8 que la hiérarchie des groupes d'âge et des régions varie, selon le seuil choisi. Ce graphique est instructif à plus d'un titre :

- On voit que l'écart de taux de pauvreté entre la Wallonie et la Flandre est déjà présent à un niveau très bas du seuil (moins de 40%-50% de la médiane), et qu'il touche uniquement les personnes de moins de 65 ans. Aux seuils de 40%-50%, les plus âgés connaissent un taux de pauvreté plus bas que le reste de la population, assez comparable entre les régions, du fait notamment du système de pensions fédéral. Le risque de pauvreté des personnes âgées augmente sensiblement quand le seuil avoisine les 60% de la médiane et est très élevé (40%) quand celle-ci est fixée à 70%. Ceci montre très clairement qu'une large proportion de personnes âgées perçoit une pension très proche du seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian.
- Certains jeunes (18-24 ans) ont un revenu très bas en Wallonie (13% d'entre eux ont un revenu inférieur à 50% de la médiane, 8% un revenu inférieur à 40% de la médiane). Cette proportion de jeunes fortement défavorisés mérite d'être épinglée et l'écart entre la Flandre et la Wallonie en ce qui concerne cette tranche d'âge devrait faire l'objet d'investigations complémentaires car elle est particulièrement importante. Afin d'étudier davantage les conditions de vie des jeunes, l'encadré 4 présente des indicateurs de déprivation collectés au niveau individuel, et les compare pour différentes tranches d'âge et par région (tableau 4).

#### Encadré 4 : Quelques indicateurs relatifs à la situation des jeunes

La déprivation n'apparaît pas plus élevée pour les jeunes que pour les personnes ayant entre 25 et 49 ans, contrairement à ce que montrent les taux de pauvreté en Wallonie (voir tableau 4). Les jeunes souffrent globalement un peu moins de déprivations liées aux loisirs, aux sorties et font face à des taux comparables aux personnes âgées de 25 à 49 ans pour ce qui concerne les biens de base (vêtements, chaussures).

**Tableau 4 : Taux de déprivation par catégorie d'âge, en %, Wallonie, Flandre, 2009**

Ne peut pas se permettre (si désiré) de :	Flandre		Wallonie	
	18-24 ans	25-49 ans	18-24 ans	25-49 ans
<i>Information collectée au niveau individuel</i>				
Difficultés financières de:				
Remplacer les vêtements usés	2,2	2,6	6,2	6,2
Disposer de deux paires de chaussures	0,2	0,5	1,7	1,4
Sortir entre amis au moins une fois/mois	4,6	5,8	7,3	9,8
Avoir des loisirs réguliers	5,1	6,0	12,3	16,5
Disposer d'un peu d'argent de poche	3,4	4,3	16,5	12,4
<i>Information collectée au niveau du ménage (voir tableau 1)</i>				
Déprivation matérielle (au moins trois problèmes sur les neuf items)	7,3	8,5	15,4	18,1
Pauvreté monétaire	5,1	7,9	19,4	15,8

Source : EU-SILC (2009), module thématique sur la déprivation matérielle

Des problèmes spécifiques à certains jeunes sont toutefois à mettre en lumière et nuancent fortement ce constat<sup>21</sup>:

- Le pourcentage de **jeunes (18-24 ans) qui ont quitté prématurément l'école** (sans atteindre le secondaire supérieur) et ne suivent pas de formation atteint 14,7% en Wallonie et 18,9% à Bruxelles (contre 9,6% en Flandre), en 2011. (source : Enquête sur les forces de travail)
- Le **taux de chômage des jeunes** atteint 27,1% en Wallonie et 36,4% à Bruxelles (contre 12,8% en Flandre), en 2012. (source : Enquête sur les forces de travail)

<sup>21</sup> Voir également Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles (2012).

## 9. L'efficacité de la protection sociale en question

*« Je suis au chômage. J'ai entre 1000 et 1100 euros plus les alloc familiales de 600 à 650 euros avec le complément comme isolée. Les alloc familiales, tout part dans les courses, je mets dans deux comptes différents et quand un compte est vide, je me dis « ouille, ouille, là je dois faire attention ». Les alloc familiales, tout part en nourriture... Pour le reste, je ne paie pas de loyer, parce que j'ai acheté quand j'étais jeune, jolie et mariée et que je travaillais. Mais il y a encore la taxe de roulage, les assurances, la voiture c'est un budget énorme, les excursions avec l'école (Londres : 300 euros) et on ne peut pas les priver de ça et puis s'il n'y va pas, il doit aller à l'école, il tire la tête... La difficulté, c'est les jumeaux, les prix sont multipliés par 2 en un coup. Vous faites des sorties ? Cinéma par exemple ? On ne passe pas devant, on n'a pas la télé, leur école est très loin, donc pas tentés. Et ils sont un peu gênés d'inviter leurs copains en échange (...).».* Témoignage recueilli par le RWLP.

Les transferts sociaux (hormis les pensions) réduisent de moitié le taux de pauvreté avant transferts. Malgré cela, de nombreux allocataires sociaux souffrent de pauvreté et de déprivation matérielle. Afin d'éclairer ce constat, le tableau 5 compare le niveau des principaux minima sociaux belges avec celui du seuil de pauvreté. Ceci permet d'apprécier leur adéquation.

**Tableau 5 : Montant de divers minima sociaux, en pourcents du seuil de pauvreté, pour différents ménages-types, Belgique, 2010**

	Revenu d'intégration sociale	Invalidité	Chômage	Revenu garanti aux personnes âgées	Salaire minimum
<b>Isolé</b>	75	103	87	92	128
<b>Couple avec deux enfants</b>	64	83	69	82	88

Source : MIMOSIS, FPS Sécurité sociale dans PNR (2013)

On constate que la plupart des montants minima versés aux allocataires-types repris en exemple au tableau 5 se situe sous le seuil de pauvreté (la plupart des chiffres sont inférieurs à 100%). C'est le cas pour les deux configurations de ménages envisagées et, en particulier, pour les couples avec enfants. On constate également que le fait d'avoir un travail à temps plein, rémunéré au salaire minimum, ne permet pas nécessairement de vivre au-dessus du seuil de pauvreté, ceci dépendant de la configuration familiale du travailleur. Ces résultats sont confirmés si on compare le montant des transferts non plus au seuil de pauvreté calculé dans l'enquête EU-SILC, mais au montant d'un budget minimal pour vivre une vie digne qui a été récemment calculé pour la Belgique<sup>22</sup>. Dans cette approche, le seuil de pauvreté est calculé non pas sur la base de la médiane des revenus mais sur celle du coût d'un panier de biens et services très précis (tant en quantité qu'en qualité), considérés comme nécessaires pour mener une vie digne en Belgique. Ce panier dépend de critères objectifs (par exemple la présence ou pas d'enfants scolarisés) et aussi d'appréciations normatives. Il a été défini pour un grand nombre de ménages-types (propriétaires ou non de leur logement, personnes ayant ou non des enfants, étant ou non en bonne santé, résidant en Wallonie ou en Flandre). Cette étude montre que dans la grande majorité des situations, les ménages qui doivent se contenter des allocations sociales minimales ne disposent pas d'un revenu suffisant pour rencontrer les dépenses nécessaires pour pouvoir mener une vie digne ; c'est en particulier le cas pour les locataires dans le secteur privé et les propriétaires qui sont encore engagés dans un crédit hypothécaire.

<sup>22</sup> Voir <http://www.ecosocdoc.be/static/module/bibliographyDocument/document/002/1389.pdf>.

Cantillon (2010) interprète la stagnation de la pauvreté durant les années précédant la crise (alors qu'il y avait une croissance des revenus et de l'emploi) par une érosion des transferts sociaux dédiés aux plus pauvres au profit de piliers qui ont bénéficié aux plus aisés (comme les pauses-carrières et autres aménagements du temps de travail), dans un contexte où l'activation et la remise à l'emploi étaient considérées comme la panacée, au mépris d'une détérioration de la situation de ceux qui restaient en dehors de l'emploi.

*« Je suis chômeuse et je n'en ai pas honte. J'ai travaillé dans ma vie. A 17 ans j'ai eu mon premier emploi, j'en ai 57. J'ai fait des boulots divers et je les ai tous aimés. J'ai été par intermittence au chômage et au travail selon les choix que j'ai eus à faire. Parfois bénévolement pour rester dans le circuit comme on dit. Travailler me manque plus pour des raisons autres que...l'argent qui me manque aussi. Cela me manque pour les relations, pour être active et reconnue, pour le regard des autres et surtout pour l'image que je donne à mes enfants ... Alors qu'on cesse de jeter la pierre aux chômeurs dès que quelque chose ne va pas. Je suis chômeuse et je ne gagne ni 5000 euros, ni 2000 euros en noir, ni même 1200 euros en clair comme je peux parfois l'entendre. Je n'ai pas trois maisons non plus. Je vis seule avec trois enfants, je n'ai pas de pension alimentaire et je gagne 1087 euros par mois en moyenne (j'ai fait le calcul sur un an). Certains mois 1048,75 euros et je peux vous dire que 40 euros font la différence. Il faut ajouter les allocations familiales qui servent à nous nourrir. Comment nous nous en sortons ? Nous n'avons pas la télé, n'allons ni au cinéma, ni au restaurant, ni en vacances. Pas de Saint Nicolas, de Noël, de Pâques ou d'anniversaire. (...). Nous nous chauffons avec un poêle dans la pièce centrale que quand c'est nécessaire et mettons des pulls et des couvertures en plus. Le chauffage central est basé sur 10°C.». Témoignage recueilli par le RWLP.*



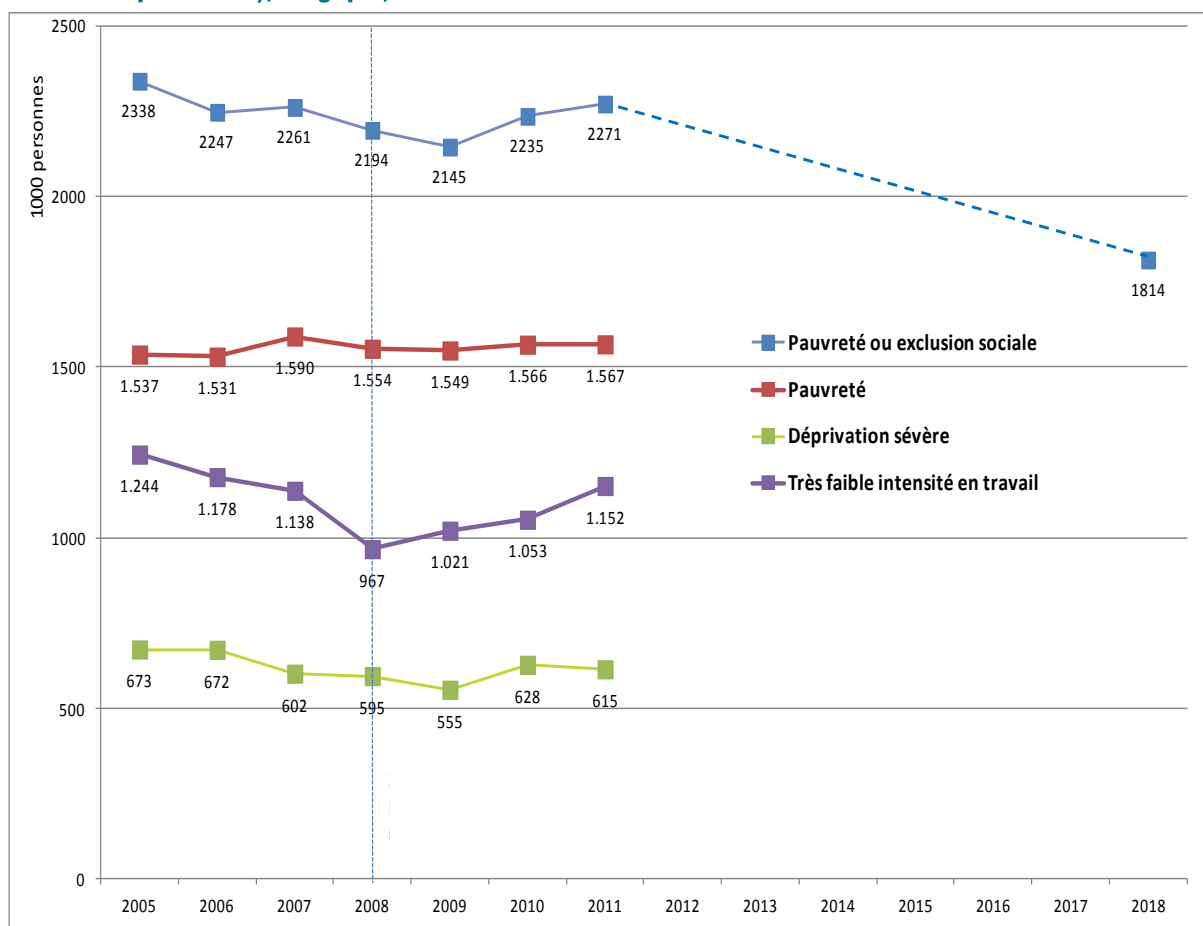
## 10. Un objectif politique chiffré pour 2020

En juin 2010, la nouvelle Stratégie européenne « Europe 2020 » a succédé à la Stratégie européenne de Lisbonne en place durant la période 2000-2010. Dans le cadre de cette nouvelle Stratégie, cinq objectifs quantifiés à atteindre d'ici à 2020 ont été adoptés par le Conseil européen. L'un d'entre eux concerne la pauvreté et l'exclusion sociale et est défini sur la base de trois indicateurs, dont deux ont été utilisés dans l'analyse qui précède : la pauvreté monétaire ; la déprivation matérielle (avec un seuil cette fois fixé à 4 (sur 9) au lieu de 3 dans l'indicateur standard présenté au graphique 3). Le but est de réduire de 20 millions le nombre de personnes qui, dans l'UE, vivent dans des ménages:

1. situés sous le seuil de pauvreté et/ou ;
2. sévèrement déprivés et/ou ;
3. sans emploi ou pratiquement sans emploi (à très faible intensité en travail, qui est définie en notes du tableau 3).

Dans les Plans Nationaux de Réformes (PNR) qu'ils ont remis à la Commission européenne en avril 2011, les Etats membres ont défini un ou plusieurs objectifs quantifiés devant permettre de remplir cet objectif européen en matière d'inclusion sociale. La Belgique s'est ainsi engagée à ramener le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale à 1 814 000 personnes. Le graphique 9 montre la répartition des personnes ciblées en Belgique par l'objectif social Europe 2020, ainsi que l'évolution récente des composantes et l'objectif que s'est fixé la Belgique en 2020 (ce sera alors les données relatives à l'année 2018 qui seront disponibles).

**Graphique 9 : Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, population ciblée totale et composantes (en milliers de personnes), Belgique, 2005-2018**



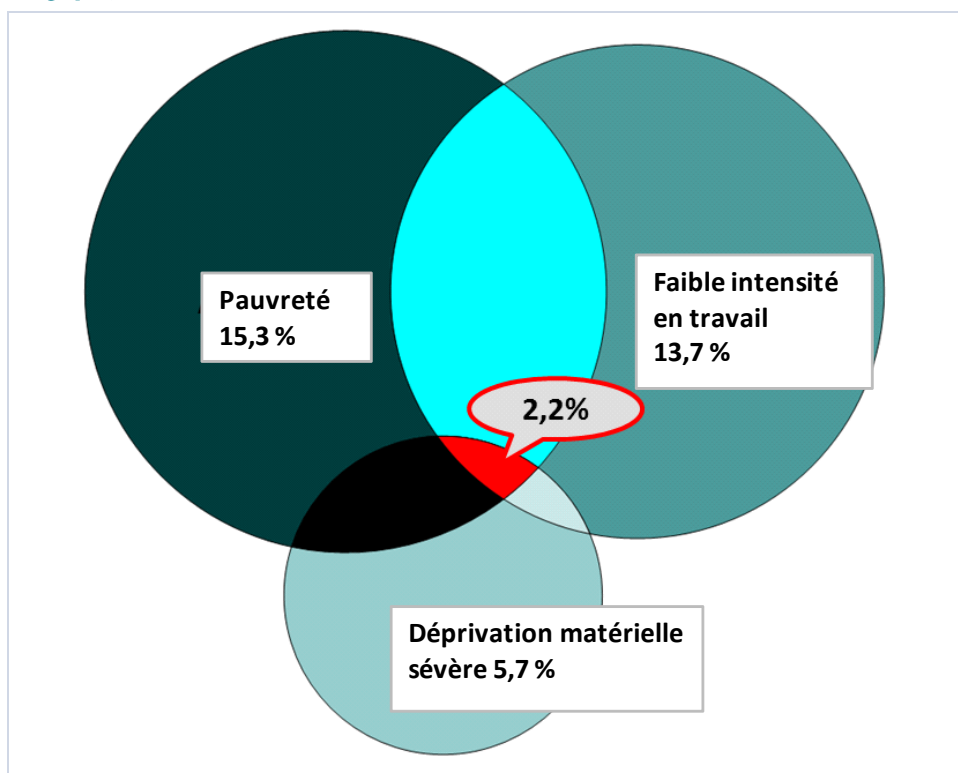
Source : EU-SILC 2011

Notes de lecture : En Belgique, le nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale atteignait 2 194 000 personnes en 2008, l'année de référence pour laquelle les données statistiques étaient disponibles lors de l'adoption de la stratégie Europe 2020 en juin 2010. Parmi elles, 1 554 000 personnes souffraient de pauvreté, couplée ou non avec une situation de déprivation sévère et/ou de très faible intensité en travail du ménage. L'objectif que s'est fixé la Belgique est de ramener le nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 2 194 000 à 1 814 000 à l'horizon 2020 (année où les données disponibles seront alors celles collectées en 2018).

En Belgique, la population-cible totale était de 2 194 000 personnes en 2008 (année de référence pour la cible européenne), soit 20,8 % de la population totale ; pour l'UE-27, elle était de 116 millions, soit 23,4 % de la population totale. Comme l'indique le graphique 9, la population-cible en Belgique a connu une hausse en 2010 et 2011, non seulement dans son ensemble mais surtout en ce qui concerne la proportion de personnes qui vivent dans des ménages à très faible intensité en travail. Cette hausse a eu pour effet de majorer sensiblement l'effort de réduction auquel la Belgique s'est engagé dans le cadre d'Europe 2020.

Le nombre total de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est inférieur à la somme des personnes comptabilisées dans chacune des composantes, car certaines personnes sont affectées simultanément par plus d'un de ces problèmes, comme en témoigne le graphique 10 qui présente l'apport relatif des trois indicateurs à la cible totale, ainsi que leur degré d'association.

**Graphique 10: Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, part relative des trois composantes, Belgique, 2011**



Source : EU-SILC 2011.

Une grande proportion des personnes ciblées souffre de pauvreté et/ou de faible intensité de travail au sein du ménage. La proportion de personnes souffrant de déprivation matérielle sévère (au moins quatre problèmes sur les neuf) est toutefois très faible, contrairement à ce qui est observé au niveau européen. En revanche, la proportion belge de personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail est l'une des plus élevée de l'Union.

Une analyse de la composition socio-économique de la population concernée par chacun des trois indicateurs (voir Guio, 2010) montre que le public ciblé est assez hétérogène (en termes d'âge, statut, éducation, type de ménage, quintile de revenu) et ne souffre pas de manière égale d'autres précarités (problèmes de dettes, logement, pauvreté subjective)<sup>23</sup>. Les groupes qui cumulent le fait d'être dans la cible avec plus d'autres précarités (problèmes de dettes, logement, pauvreté subjective) sont ceux qui cumulent déjà plusieurs (2 ou 3) problèmes (pauvreté, déprivation sévère, ménage (quasi) sans emploi). À ces groupes, s'ajoutent les personnes déprivées « uniquement », qui, jusqu'ici, n'étaient pas prises en compte dans la plupart des analyses de la pauvreté monétaire mais qui méritent une attention particulière. On retrouve dans ces groupes des plus fragilisés une proportion importante d'enfants, de familles monoparentales, de personnes en rupture avec le marché du travail et de personnes issues de l'immigration. Est également concernée une proportion non négligeable de personnes qui travaillent mais dont le revenu total du ménage ne suffit pas à dépasser le seuil de pauvreté et/ou à éviter la déprivation matérielle sévère. Par ailleurs, les personnes qui ne souffrent « que » de pauvreté (et non de déprivation sévère ou du fait de vivre dans un ménage (quasi) sans emploi) souffrent généralement moins d'autres précarités que les autres personnes pauvres et/ou déprivées sévèrement. Cette catégorie regroupe essentiellement des personnes âgées ou des personnes dont le revenu est difficile à observer et/ou à collecter et pour lesquelles une investigation statistique plus poussée devrait permettre de

<sup>23</sup> Voir également Guio et Goedemé (2011).

mieux approcher le niveau de vie réel (revenu négatif ou nul, revenu d'indépendant, ajustements d'impôts atypiques, transferts entre ménages importants, etc.). Guio (2010) montre également que les personnes qui vivent dans des ménages à faible intensité de travail, mais qui évitent la pauvreté et la déprivation sévère ont des caractéristiques assez différentes de celles des autres publics-cibles (plus âgées, moins défavorisées, inactives ou fortement éloignées du marché du travail, certaines font même partie des quintiles de revenu élevés).

Au niveau régional, la situation est particulièrement préoccupante à Bruxelles, et ce pour les trois indicateurs étudiés. La proportion de la population ciblée (c'est-à-dire qui vit sous le seuil de pauvreté, et/ou souffre de déprivation sévère et/ou vit dans un ménage à faible intensité de travail) atteint en effet 40% à Bruxelles. Parmi celle-ci, presque la totalité (34% des Bruxellois) vit sous le seuil de pauvreté et 16% souffrent de déprivation sévère. A l'autre extrême, les chiffres relatifs à la Région flamande sont plus de deux fois moins élevés que ceux de la Région bruxelloise (15% de personnes sont ciblées, 10% vivent sous le seuil de pauvreté, 3% souffrent de déprivation sévère).

La situation en Région wallonne est également préoccupante. Un quart de la population wallonne est ciblée, un cinquième vit sous le seuil de pauvreté et 7% souffrent de déprivation sévère.

On peut à ce stade constater que la diminution attendue à l'horizon 2020 (soit – 380.000 personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, c'est-à-dire une diminution de 17% au niveau belge) ne se marque pas dans les chiffres étudiés.

# 11. Inégalité de revenu et d'accès aux droits fondamentaux

## 11.1. INÉGALITÉ DE REVENU

Les mesures de pauvreté monétaire discutées plus haut apportent des informations intéressantes sur le bas de la distribution des revenus, mais elles sont muettes au sujet de la répartition des revenus sur l'ensemble de la population. Il est dès lors intéressant de les compléter par deux indicateurs européens d'inégalité qui permettent de prendre en compte l'ensemble de la distribution des revenus. En Belgique, ces indicateurs témoignent d'une inégalité de revenu très modérée comparativement à la moyenne européenne. Le premier indicateur est le « rapport interquintile » (S80/S20), qui rapporte la somme des revenus (équivalents) perçue par les 20% les plus riches de la population à celle perçue par les 20% les plus pauvres<sup>24</sup>.

**Tableau 6 : Inégalité de revenu, EU-27, Belgique, Bruxelles, Wallonie, Flandre, 2011**

	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	EU-27
<b>S80/S20</b>	3,9	6,3	3,5	3,8	4,9
<b>Gini</b>	26,3	36,6	24,5	25,4	30,4

Source : EU-SILC 2011.

En 2011, le rapport interquintile avoisinait 3,9 en Belgique (il est stable depuis plusieurs années), 3,8 en Wallonie et 3,5 en Flandre (et 4,9 pour l'UE-27), voir tableau 6. Cela signifie qu'en Belgique les 20% les plus aisés de la population ont perçu pratiquement quatre fois plus de revenu que les 20% les plus pauvres. Alors qu'on constate peu de différences entre la Flandre et la Wallonie, le contraste avec Bruxelles est très important, puisqu'il atteint plus de 6, soit le record européen.

Cet indicateur est assez fortement influencé par des valeurs aberrantes (exceptionnellement élevées ou basses) aux extrémités de la distribution et est insensible aux changements de revenu des personnes situées dans des quintiles intermédiaires. A l'inverse, l'indice de Gini s'appuie sur l'ensemble de la distribution des revenus. Il est basé sur la différence entre la distribution réelle des revenus (la courbe de Lorenz) et une distribution parfaitement égalitaire ; il varie entre 0 (égalité parfaite ; tout le monde a le même revenu) et 1 (inégalité parfaite ; une seule personne détient la totalité du revenu). En 2011, l'indice de Gini valait 26,3% en Belgique, 25,4% en Wallonie et 24,5% en Flandre (contre 30,4% pour la moyenne UE). Il culmine à 36,6% à Bruxelles.

Si l'inégalité de revenu reste modérée en Belgique, l'exercice des droits fondamentaux<sup>25</sup> (comme l'accès à la santé, à la culture, à un logement décent, à l'éducation) est par contre très inégal et fortement influencé par le niveau de revenu, comme en témoignent les graphiques suivants (notons que ces graphiques ont des échelles différentes et témoignent de phénomènes d'ampleur variable). Ces chiffres montrent que les inégalités de revenus vont de pair avec des inégalités en termes d'accès aux droits fondamentaux et confirment bien la multidimensionalité de la pauvreté et l'importance d'avoir une politique qui dépasse le seul soutien aux revenus.

<sup>24</sup> Il importe de souligner que ce qui est comparé ici ce sont bien les revenus totaux perçus par chacun de ces deux groupes et non la richesse totale qu'ils détiennent.

<sup>25</sup> Selon l'article 23 de la Constitution belge, « ces droits comprennent notamment : le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle (...); le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ; le droit à un logement décent ; le droit à un environnement sain ; le droit à l'épanouissement culturel et social ».

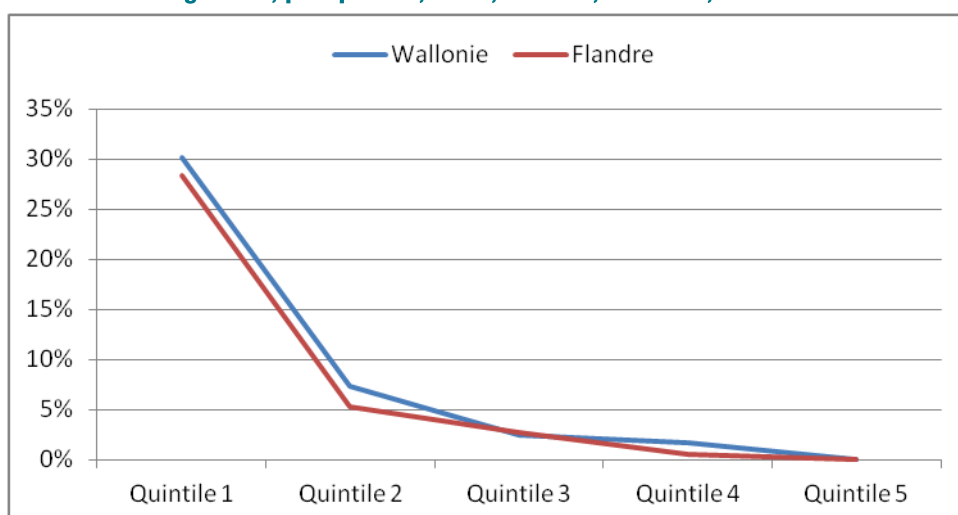
## 11.2. INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

*« Je louais ...j'avais 2 pièces en bas et la salle de bain était dans le salon, mais avec les petits c'était idéal. Et puis y avait deux chambres et c'est vrai qu'il fallait passer dans l'une pour aller dans l'autre mais ils étaient petits donc c'était bien. Puis ils sont devenu grands, et c'est devenu infernal (...). On n'avait, enfin je n'avais plus mon intimité, on était l'un sur l'autre et c'est vrai que parfois je "pétais" les plombs comme on dit». Témoignage recueilli par le RWLP.*

L'inégalité en matière de droit à un logement décent se marque de différentes manières : le statut de propriété, la sécurité, le confort et la salubrité du logement, le surpeuplement et le coût que le logement représente sont autant d'aspects qu'il faut prendre en compte pour évaluer si le droit à un logement décent est effectif.

Le graphique 12 ci-dessous montre que la proportion de personnes qui consacrent plus de 40% de leur revenu aux coûts du logement (ce qui est une part considérable) est fortement décroissante avec le revenu et atteint 30% pour le quintile le plus bas. Ce taux calculé pour les locataires est 8 fois supérieur à celui des propriétaires, ce qui est l'un des ratios locataires/propriétaires les plus élevés parmi les différents pays de l'UE, après le Luxembourg et la France (Eurostat).

**Graphique 12: Proportion de personnes qui vivent dans un ménage qui consacre plus de 40% du revenu aux coûts du logement, par quintile, en %, Flandre, Wallonie, 2011**

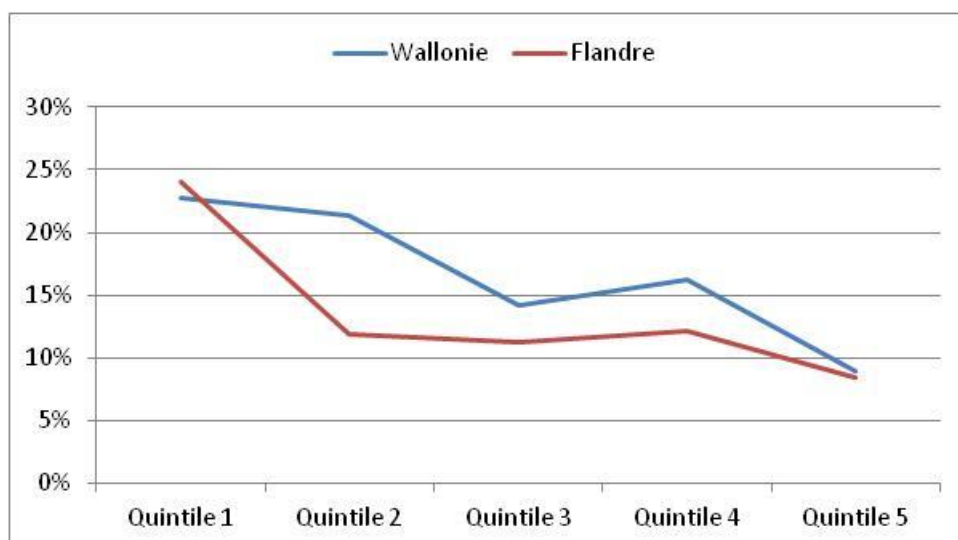


Source : EU-SILC 2011

Le premier quintile de revenu est également celui qui souffre le plus de problèmes dans le logement en dépit du fait qu'il dépense une part bien plus importante du revenu à ce poste: près d'un quart des Wallons (ou des Flamands) souffrent de problèmes de qualité de logement dans le premier quintile de revenu (graphique 13). Ce problème touche également dans une moindre mesure le deuxième et le troisième quintiles, en Wallonie, alors que sa fréquence diminue à partir du deuxième quintile, en Flandre<sup>26</sup>.

<sup>26</sup> En ce qui concerne la Wallonie uniquement et en recourant à d'autres indicateurs, l'Enquête Qualité de l'Habitat en Wallonie réalisée en 2006-2007 présente des résultats allant dans le même sens que ceux établis à partir de l'enquête EU-SILC : « C'est parmi cette tranche de population (celle qui gagnent moins de 650 euros par mois) que l'on compte le plus de logements dont la superficie habitable est inférieure à 28 m<sup>2</sup>, qui comprennent au moins un local humide, ou souffrent d'une mauvaise isolation acoustique. Ils présentent également plus souvent une circulation intérieure inadaptée, une installation électrique avec un indice de dangerosité ou des dangers liés à l'équipement » (MRW-DGATLP, 2007, p. 130). Une nouvelle édition de cette enquête est actuellement en cours.

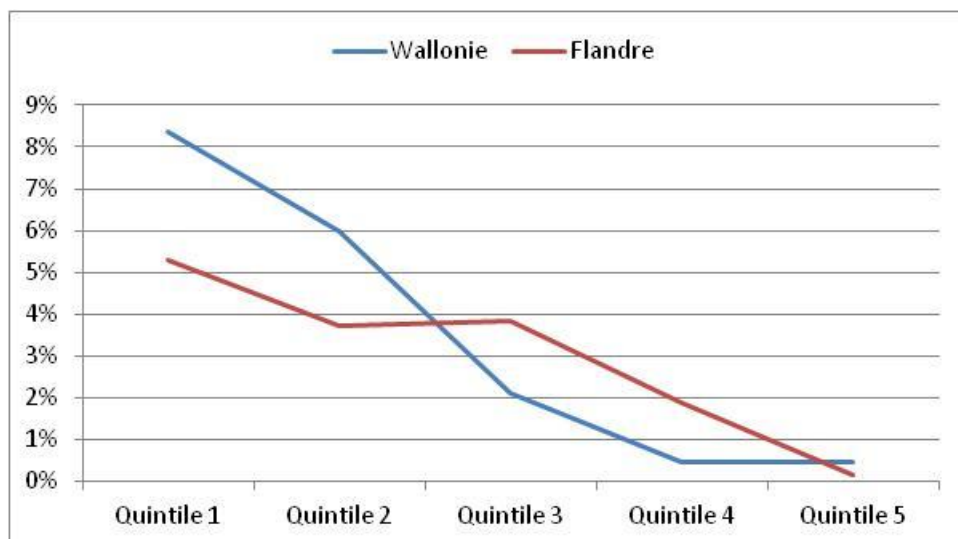
**Graphique 13 : Proportion de personnes qui vivent dans un logement qui a des problèmes de fuites dans le toit, murs humides, châssis troués, en %, Flandre, Wallonie, 2011**



Source : EU-SILC 2011.

Un indicateur européen a également été défini pour mesurer le surpeuplement des logements, il est établi sur la base d'un rapport complexe entre le nombre de personnes et le nombre de pièces disponibles dans le logement<sup>27</sup>. La moyenne européenne atteint plus de 12%, ce qui est supérieur aux niveaux wallon et flamand (voir graphique 14). Ce taux est légèrement plus faible en Wallonie qu'en Flandre, sauf pour les premiers quintiles de revenu qui sont particulièrement touchés par le problème.

**Graphique 14: Proportion de personnes qui vivent dans un logement surpeuplé, en %, Flandre, Wallonie, 2011**



Source : EU-SILC 2011.

<sup>27</sup> Le taux de surpeuplement est défini comme le pourcentage de la population vivant dans un logement surpeuplé. Une personne est considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si son logement ne dispose pas au minimum d'un nombre de pièces égal à : une pièce pour le ménage ; une pièce pour chaque couple du ménage ; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus ; une pièce par paire de personnes célibataires de même sexe et âgées entre 12 et 17 ans ; une pièce pour chaque personne célibataire âgée entre 12 et 17 ans et non reprise dans la précédente catégorie ; une pièce par paire d'enfants âgés de moins de 12 ans.

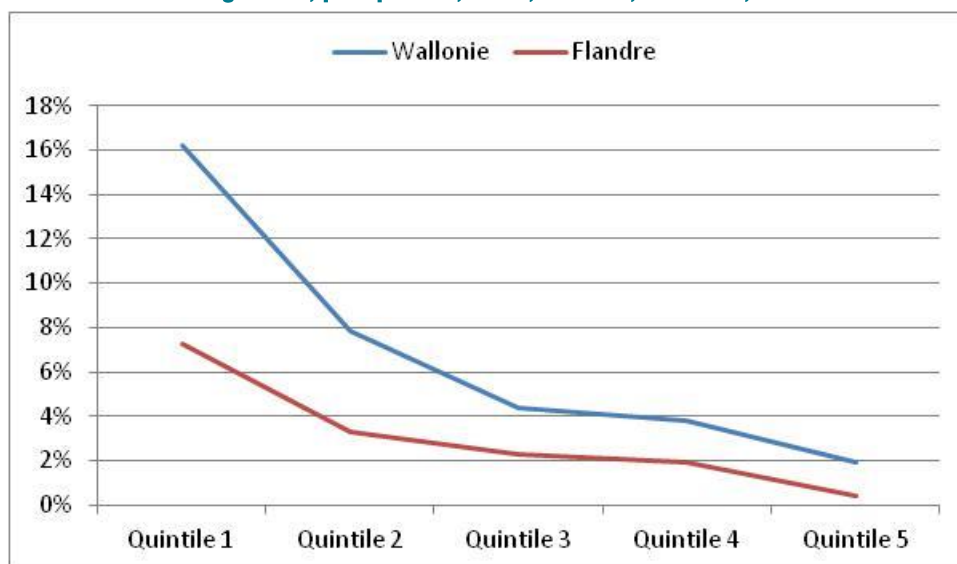


### 11.3. INÉGALITÉS ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

« De l'autre côté, je donnais beaucoup pour le chauffage parce que les plafonds étaient hauts et sans isolation... En plus j'avais un compteur à carte parce que je ne m'en sortais pas avec les factures et le chômage. C'étaient des factures de 300 euros avec le compteur à budget (...) plus le loyer je donnais 1000 euros en tout. Par la suite au lieu de me chauffer avec le gaz j'avais un petit poêle au pétrole. J'ai mis des tentures pour isoler la première pièce et mes caisses étaient toutes devant et une autre tenture sur la grande baie vitrée derrière. Je ne chauffais plus qu'avec du pétrole, moins de confort mais... (...) C'était l'urgence, je ne savais plus. Et aussi, quand il y avait les gros froids en période hivernale, ça caillait trop et on allait chez mon amie pendant 15 jours pour dormir, ça aussi ça m'a aidé franchement oui, j'ai été aidée beaucoup grâce à elle. A ce moment-là, je ne voulais plus rien savoir, j'étais loin... ». Témoignage recueilli par le RWLP.

La précarité énergétique est également largement présente. En Wallonie, dans le premier quintile de revenu, 16% des personnes ne peuvent pas se permettre de chauffer décemment leur logement (voir graphique 13). Cette proportion décroît fortement plus on augmente l'échelle des revenus.

**Graphique 13: Proportion de personnes qui vivent dans un ménage qui n'a pas les moyens de chauffer décemment son logement, par quintile, en %, Flandre, Wallonie, 2011**



Source : EU-SILC 2011.

### 11.4. INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ

« Avec ma pension de 800 euros et les 400 euros de loyers plus les charges pour deux pièces avec uniquement l'eau froide à Liège, je ne sais pas bien suivre mon diabète. Il y a les médicaments et puis des soins. Alors au début du mois je mange bien, en faisant attention, au milieu moins bien et à la fin du mois je ne sais plus faire attention... ». Témoignage recueilli par le RWLP.

« C'était me payer le dentier ou l'internat du gamin... j'ai choisi... les gens me supporteront encore quelques mois sans dents ». Témoignage recueilli par le RWLP.

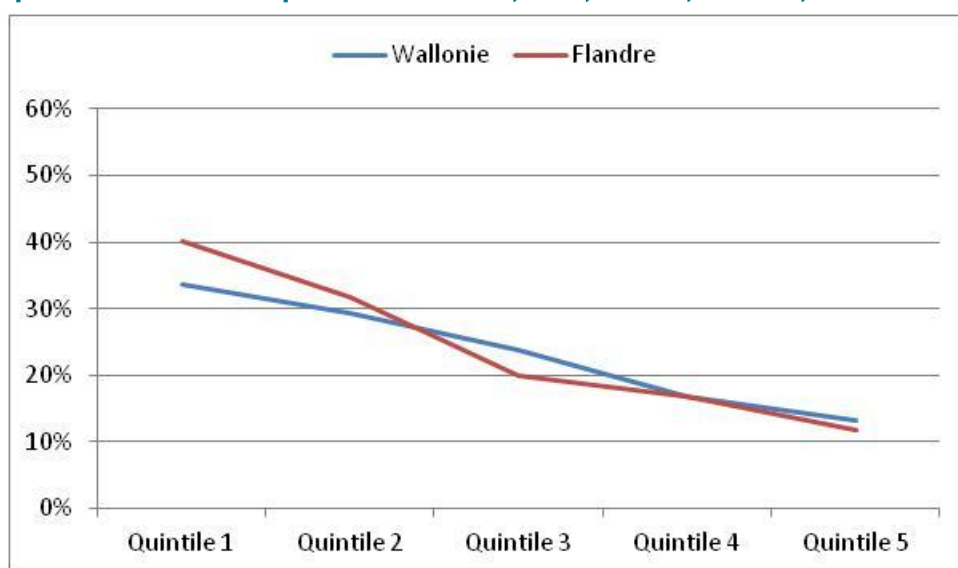
« Depuis que je vais dans une maison médicale ça va mieux. Mais avant, la visite chez le médecin c'était un pour la famille qui y allait, et puis je me servais des mêmes médicaments pour soigner tout le monde... Et encore la pharmacienne est sympa, je ne



*paye pas toujours tout de suite parce que je ne saurais pas... ». Témoignage recueilli par le RWLP.*

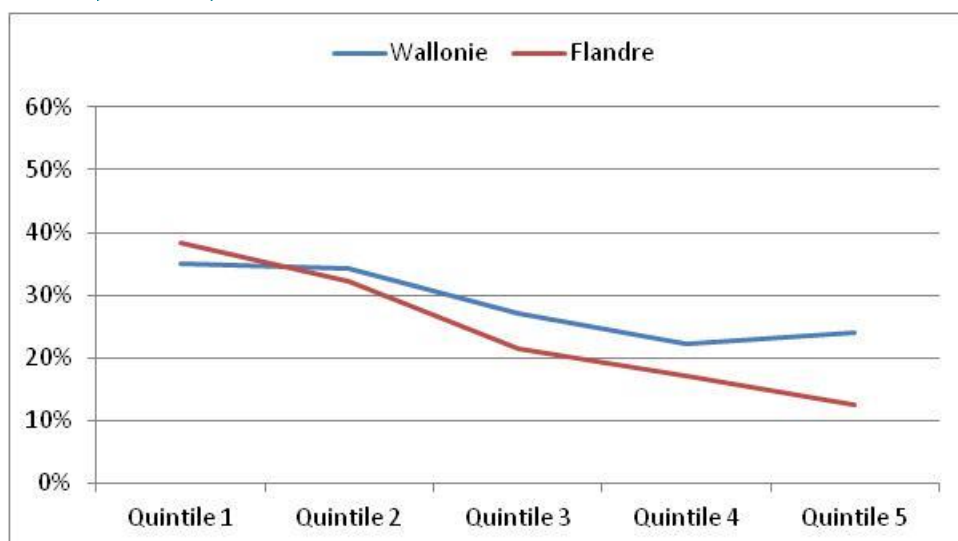
En termes de santé, les inégalités sociales sont également particulièrement marquées, comme en témoignent les graphiques 16 et 17, qui fournissent la proportion d'adultes qui souffrent de maladies chroniques ou de limitations quotidiennes dans leurs activités à cause de problèmes de santé, par quintile. En Wallonie, plus du tiers des personnes du premier quintile sont limitées dans leurs activités quotidiennes, alors que cette proportion atteint environ 10% pour le dernier quintile (graphique 16). Ce risque est également bien plus élevé en ce qui concerne les maladies chroniques (graphique 17), et la dépression sévère (graphique 18). Ceci est également à mettre en parallèle avec les difficultés financières qu'ont plus de 2,5% des personnes des deux premiers quintiles à se soigner (graphique 20).

**Graphique 16 : Proportion de personnes de 16 ans et plus, qui sont limitées dans leurs activités quotidiennes du fait de problèmes de santé, en %, Flandre, Wallonie, 2011**



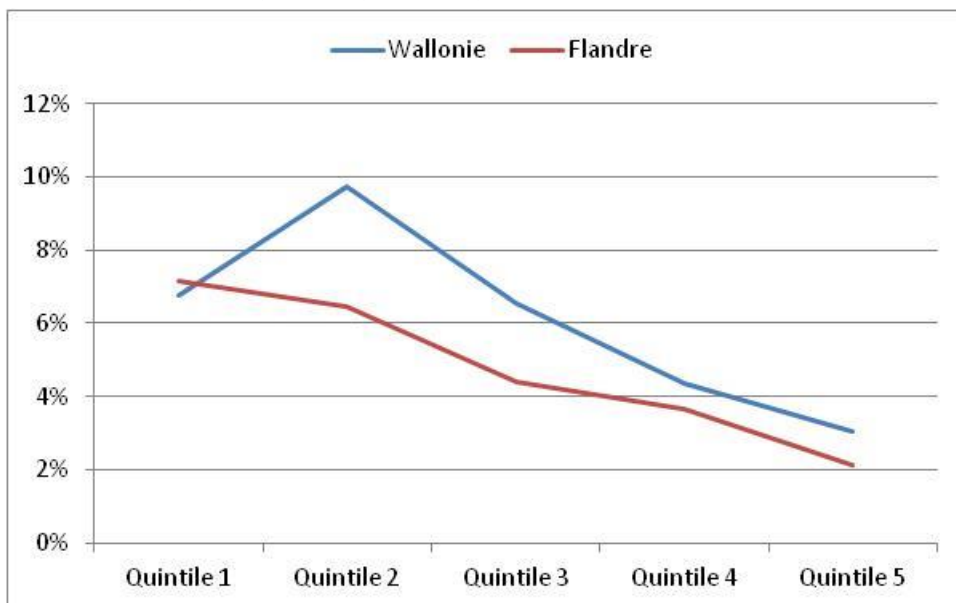
Source : EU-SILC 2011.

**Graphique 17 : Proportion de personnes de 16 ans et plus, qui souffrent de maladie chronique, en %, Flandre, Wallonie, 2011**



Source : EU-SILC 2011

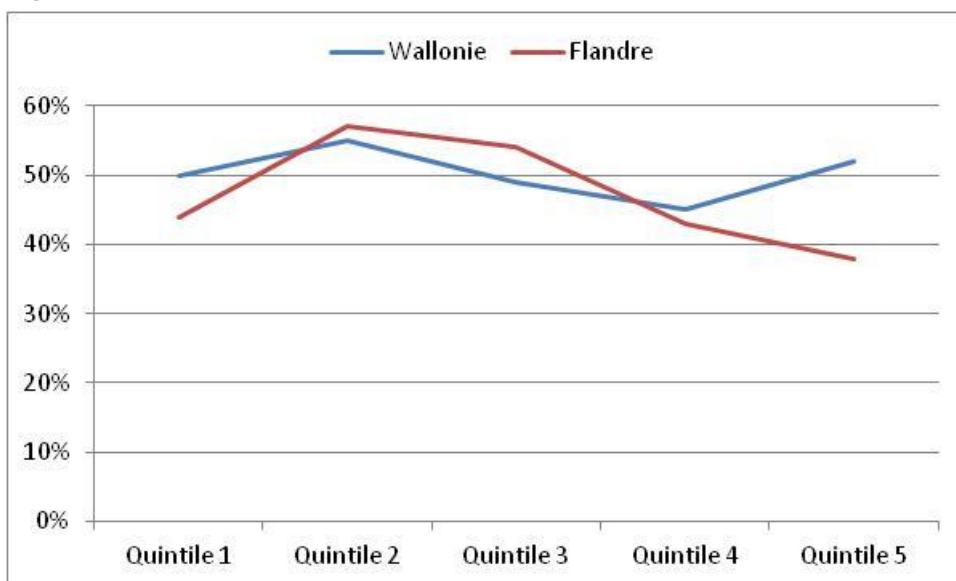
**Graphique 18 : Proportion de personnes de 15 ans et plus, qui ont souffert de dépression sévère durant l'année écoulée, en %, Flandre, Wallonie, 2008**



Source : Enquête santé (2008).

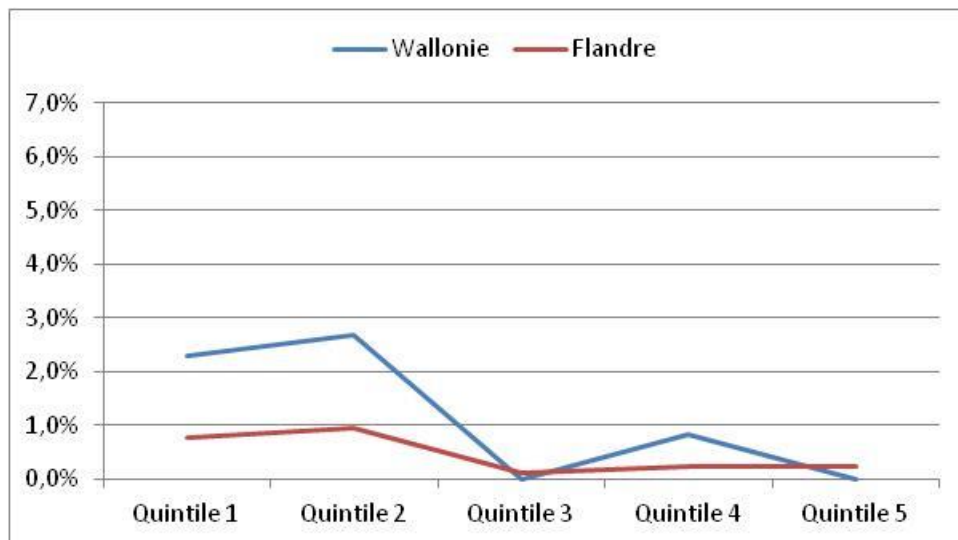
La proportion de personnes qui souffrent de surpoids est quant à elle très élevée (la moitié de la population en souffre) pour tous les quintiles (graphique 19).

**Graphique 19 : Proportion de personnes de 15 ans et plus, qui ont un indice de masse corporelle supérieur à 25, en %, Flandre, Wallonie, 2008**



Source : Enquête santé (2008).

**Graphique 20: Proportion de personnes qui vivent dans un ménage où au moins une personne a dû postposer des soins de santé durant l'année écoulée pour des raisons financières, en %, Flandre, Wallonie, 2011**



Source : EU-SILC 2011.

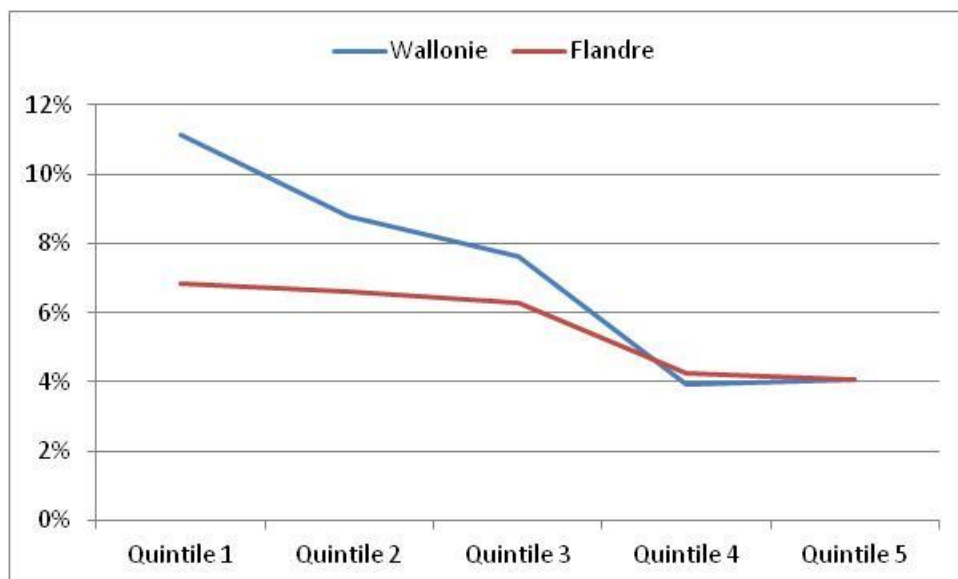
## 11.5. INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS CULTURELLES ET SOCIALES

« Des sorties cinéma avec les enfants ? Non, on ne sort pas. Pour St Nicolas, on va au cinéma et un Quick car mon ami a 2 enfants, je ne peux pas les mettre de côté. Alors les cadeaux on ne saurait pas, cinéma... non, non, on ne sort pas beaucoup ». Témoignage recueilli par le RWLP.

« (...) Par mon statut de chômeuse j'ai droit à utiliser des tickets article 27. L'article 27 permet aux plus démunis à avoir accès à des activités culturelles. C'est un droit, c'est un dû, c'est une offre. Alors pourquoi dois-je m'abaisser à les mendier ? Pourquoi dois-je m'humilier pour les obtenir ? J'ai fait la demande au CPAS pour en avoir. Là on m'a dit que normalement je dois les réserver 30 jours à l'avance. Et pourquoi donc ? C'est ça qui va faciliter l'accès à la culture ? Vous savez toujours à l'avance quel spectacle vous aller voir ou dans quel stage mettre vos enfants ? J'ai dit que j'en avais besoin pour dans 3 semaines pour permettre à mes enfants de faire un stage. Là on me dit que je dois donner une preuve de ce stage, ce que je fais. Il y a trois semaines maintenant et je n'ai toujours pas mes tickets et j'en ai besoin ce WE. Maintenant on me dit que je dois donner une preuve de l'inscription. De quel droit ? Ça aussi va faciliter l'accès à la culture... Normalement j'aurais droit à 4 tickets art. 27 par personne par mois. Je pourrais donc en demander 16. Je n'en demande que 9 et je dois encore prouver ce que je fais avec... ». Témoignage recueilli par le RWLP.

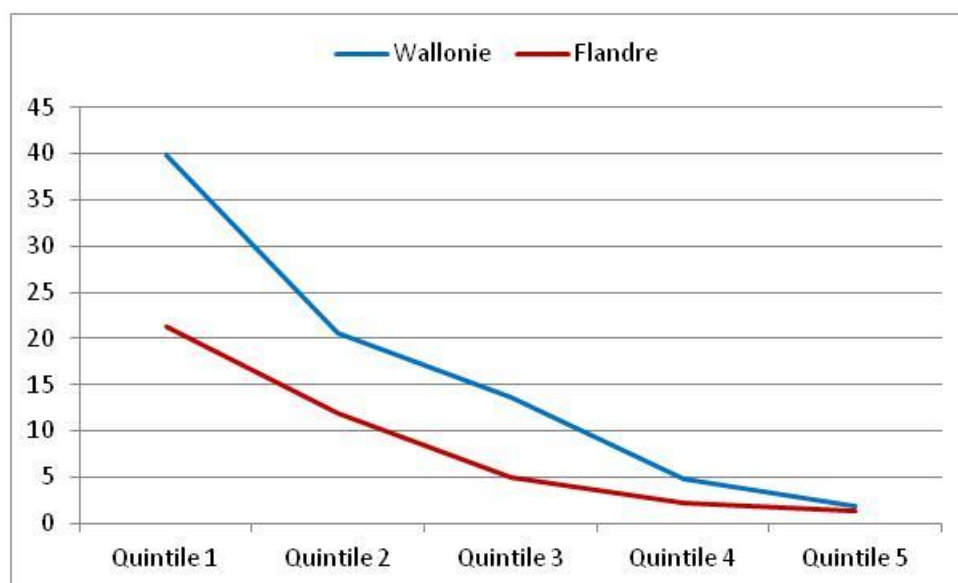
L'inégalité touche également les activités qui peuvent servir de soupape face aux aléas de la vie, et qui sont d'autant plus vitales pour les personnes soumises à la lutte contre la pauvreté. Ainsi, les personnes des premiers quintiles sont plus isolées, comme en témoignent les associations de terrain et les chiffres dont nous disposons : elles sont plus nombreuses à apprécier leurs contacts sociaux de manière insatisfaisante (voir graphique 21). Elles ont également nettement plus de difficultés financières à avoir des loisirs réguliers (graphique 22) ou à pouvoir sortir une fois par mois avec des amis (graphique 23).

**Graphique 21 : Proportion de personnes de 15 ans et plus, qui apprécient leurs contacts sociaux de manière insatisfaisante, en %, Flandre, Wallonie, 2008**



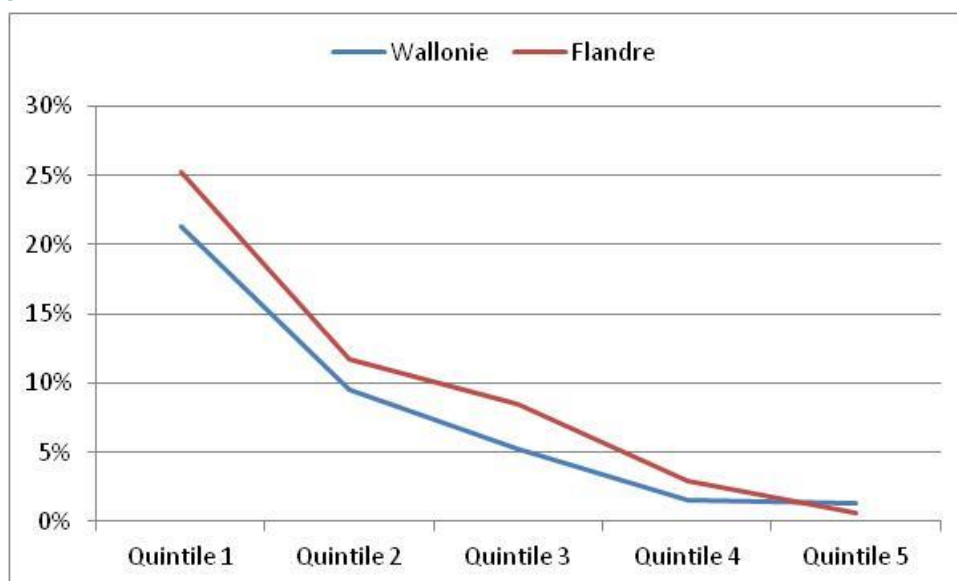
Source : Enquête santé (2008).

**Graphique 22: Proportion de personnes de 16 ans et plus, qui n'ont pas les moyens d'avoir des loisirs réguliers, en %, Flandre, Wallonie, 2011**



Source : EU-SILC 2011.

**Graphique 23: Proportion de personnes de 16 ans et plus, qui n'ont pas les moyens de sortir une fois par mois avec des amis, en %, Flandre, Wallonie, 2011**



Source : EU-SILC 2011.

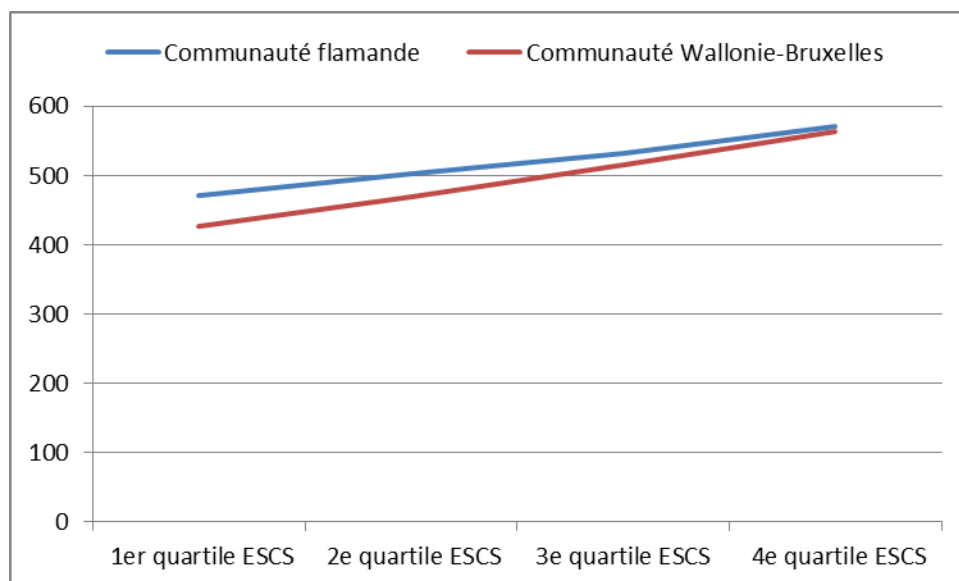
## 11.6. INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

*« Les difficultés de paiement des familles viennent véritablement polluer les relations entre les enseignants/éducateurs, les parents et les enfants. Que ce soit les retards de paiement, les raisons des retards, la manière dont l'école réclame l'argent ou éventuellement sanctionne les enfants pour cette raison, etc., tous ces éléments interfèrent massivement dans la relation de confiance « monde scolaire-parents-enfants ». Témoignage recueilli par le RWLP.*

Le graphique 24 montre que les enfants qui vivent dans le quartile de ménages les plus défavorisés présentent des résultats scolaires nettement moins satisfaisants que ceux des ménages les plus favorisés (l'indice composite qui traduit le statut socioéconomique et culturel de la famille est expliqué en note sous le graphique). Ces résultats sont issus de l'enquête PISA<sup>28</sup> et portent sur la performance de lecture des élèves (leur capacité à comprendre, mémoriser, résumer ou utiliser un texte). Cet écart entre les plus défavorisés et les plus favorisés est l'un des plus importants des pays de l'OCDE qui ont fait cette enquête (voir Baye *et al*, 2010).

<sup>28</sup> Pour plus d'informations sur l'enquête PISA, voir : [http://www.pisa.oecd.org/pages/0,2987,en\\_32252351\\_32235731\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.pisa.oecd.org/pages/0,2987,en_32252351_32235731_1_1_1_1_1,00.html).

## Graphique 24 : Score moyen de lecture selon le statut socioprofessionnel des parents (ESCS), Communauté flamande et Fédération Wallonie-Bruxelles, 2009



Source : Enquête PISA (2009), Baye et al, 2010.

Notes : Pour chaque pays et pour les deux communautés belges, les valeurs du score moyen de lecture sont présentées pour les percentiles 25, 50 et 75 de la distribution de la variable ESCS. ESCS est un indice composite qui traduit le statut socioéconomique et culturel de la famille (les variables qui entrent dans la composition de l'indice sont le niveau le plus élevé de profession des parents, le niveau d'éducation des parents, les livres à la maison, les biens matériels ou les ressources éducatives dans les familles). Quatre groupes d'élèves ont ainsi été définis: les très défavorisés: < ou = au percentile 25 de l'indice national ESCS, les défavorisés: > que le percentile 25 et plus petit ou égal ou percentile 50, les favorisés (>p50 et <=p75) et les très favorisés, indice ESCS de l'élève supérieur au percentile 75 de son pays (voir Baye et al, 2010).

### 11.7. CUMUL DES PRÉCARITÉS

L'ensemble des graphiques ci-dessus montre le lien entre le revenu et l'accès aux biens et services fondamentaux. Il est important de garder à l'esprit les nombreuses interrelations qui existent entre les différentes privations. Logement, santé, exclusion, déprivation sont autant de facettes à prendre en compte dans l'étude de la pauvreté et de l'exclusion sociale, dans la mesure où ces problèmes se cumulent et se renforcent<sup>29</sup>.

<sup>29</sup> Voir également l'excellent film-documentaire de Yves Dormes « Le prix du pain » réalisé en collaboration avec le RWLP, qui retrace quatre parcours de vie en lutte.

## 12. Conclusions

Le croisement de différents indicateurs présentés dans cet article permet de décrire la situation de la population wallonne qui vit dans la pauvreté et la précarité. Des témoignages de personnes vivant ces situations illustrent les résultats présentés et donnent corps aux chiffres.

Les principales conclusions sont les suivantes :

- Près d'un Wallon sur cinq est en situation de risque de pauvreté.
- L'écart régional en termes de pauvreté est très important au niveau belge. Si on compare les taux de pauvreté régionaux avec ceux des différents pays de l'Union européenne (en utilisant un seuil de pauvreté national pour les trois régions belges), on constate que la Flandre a un taux proche du pays de l'Union où le taux est le plus bas (9,8%), Bruxelles a un taux équivalent au taux du pays qui a le score le plus élevé (34%) et la Wallonie se situe au même niveau que la Pologne, le Portugal et la Lettonie. Si on situe les Régions belges non plus parmi les Etats-membres, mais au sein des 195 régions européennes pour lesquelles l'information est disponible en 2011, on voit également que Bruxelles occupe la queue du classement, en 189<sup>e</sup> position alors que la Flandre se situe en 22<sup>e</sup> position. La Wallonie se situe quant à elle en 142<sup>e</sup> position.
- Le positionnement des régions belges au sein de l'Union européenne est moins extrême quand on utilise un indicateur mesurant les conditions de vie (indicateur de déprivation matérielle), mais les écarts régionaux restent très marqués (deux fois plus de Wallons que de Flamands connaissent la déprivation).
- Les difficultés quotidiennes que pauvreté et déprivation occasionnent sont nombreuses et largement répandues dans la population wallonne interrogée. Par exemple, 38% des Wallons ne peuvent faire face à une dépense imprévue de l'ordre de 1.000 euros. Comme le souligne les associations de terrain : « l'impossibilité de construire une réserve financière (une épargne minimale) comme filet de sécurité en cas d'accident de la vie, fragilise terriblement la capacité de rencontrer les besoins familiaux de base et/ou de se projeter dans la vie » (RWLP, 2013).
- De manière assez surprenante, le Wallon pauvre souffre davantage de déprivation matérielle que le Flamand pauvre. *A revenu égal*, la pauvreté monétaire se traduit par des difficultés quotidiennes plus importantes en Wallonie qu'en Flandre. L'existence de dispositifs, privés ou publics, qui permettrait, à revenu égal, d'accéder à davantage de biens et services en Flandre pourrait expliquer cette différence. Cette hypothèse d'un impact différent des politiques publiques régionales ou locales reste à approfondir.
- Les enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté et la déprivation en Wallonie, quel que soit l'indicateur choisi. Le Wallon pauvre est un enfant dans un cas sur trois. Cette situation est très préoccupante, car la pauvreté se traduit par de nombreuses privations vécues au quotidien par les enfants comme le montre l'analyse d'indicateurs spécifiques aux enfants. De plus, bon nombre d'études montrent que la pauvreté vécue dans l'enfance a de lourdes conséquences à moyen et moyen terme : les chances d'échapper à la pauvreté, une fois adulte, diminuent fortement pour ceux qui l'ont vécue étant enfant.
- La situation des familles monoparentales est très alarmante en Wallonie (plus de la moitié d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté).



- D'autres facteurs de risques ressortent également clairement de l'analyse : les personnes d'origine étrangère et les personnes sans emploi sont très vulnérables.
- Les locataires font face, à la fois, à un revenu moins élevé et à des coûts du logement proportionnellement plus élevés que les propriétaires.
- Un jeune (18-24 ans) sur six quitte prématurément l'école (sans atteindre le niveau secondaire supérieur) en Wallonie. Le taux de chômage des jeunes y atteint 27,1%.
- L'inégalité ne se marque pas qu'en termes monétaires, elle touche tous les droits fondamentaux et est très marquée en Wallonie. Les personnes situées dans le bas de l'échelle de revenus (le premier quintile) sont, en effet, nettement plus à risque :
  - de vivre dans un logement qui présente des problèmes de qualité du bâti, de confort ou de manque d'espace;
  - de faire face à la précarité énergétique et de ne pas pouvoir chauffer leur logement décentement ;
  - d'allouer une part importante de leur revenu (plus de 40%) aux coûts du logement, ce qui handicape lourdement le reste des dépenses ;
  - de faire face à des problèmes chroniques de santé ou de dépression ;
  - de devoir renoncer à des loisirs réguliers, à quelques sorties entre amis et d'être non satisfaits de leurs contacts sociaux ;
  - d'avoir des enfants dont les performances scolaires sont moins bonnes.

L'ensemble de ces constats montre l'importance d'une action politique à long terme qui prend en compte l'aspect multidimensionnel de la pauvreté. La pauvreté que connaît aujourd'hui bon nombre de personnes en Wallonie et à Bruxelles, en ce compris des enfants, a des conséquences à moyen et long terme sur l'avenir des deux Régions.

Vu l'importance de ces questions, il est essentiel que l'impact du plan fédéral de lutte contre la pauvreté, ainsi que celui du plan national de lutte contre la pauvreté infantile soit chiffré afin de voir si les politiques mises en œuvre sont suffisantes pour relever les défis qui ressortent de cette analyse. Il est en effet crucial d'évaluer l'impact des politiques actuellement en place, non seulement celui des politiques qui visent à réduire la pauvreté, mais également celui de toutes celles qui pourraient avoir un impact (positif ou négatif ; direct ou indirect) sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Les données administratives disponibles en Wallonie et à Bruxelles pourraient être exploitées pour ce faire. Au niveau européen, de nombreuses initiatives ont eu lieu pour encourager et guider les Etats-membres dans l'évaluation de leurs politiques *ex ante*<sup>30</sup> (avant leur mise en place) et pourraient guider les choix politiques futurs.

Vu la répartition actuelle (et future) des compétences, il est essentiel de mettre en place une action coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir pour lutter efficacement contre les multiples facettes de la pauvreté. Si l'Etat fédéral conserve bon nombre de compétences déterminant le niveau de revenu des personnes (transferts sociaux, fiscalités des personnes physiques etc.), toutes les politiques d'emploi, d'enseignement, de santé, de gestion du surendettement, d'intervention au niveau local, d'intégration des personnes handicapées ont un impact crucial sur le coût et la qualité des services offerts à ces populations fragilisées. Une vision de long

<sup>30</sup> Voir par exemple <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=5543&langId=en> ou <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1024&langId=en&newsId=1417&furtherNews=yes> ou encore <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=935&furtherNews=yes>.

terme, prenant adéquatement en compte les conséquences néfastes de la situation sociale actuelle sur les perspectives futures de développement régional est essentielle. La Méthode Ouverte de Coordination au niveau social européen pourrait être utilisée pour redynamiser l'action politique au niveau régional. En février 2013, la Commission européenne a publié une Communication relative à l'investissement social des Etats-membres<sup>31</sup>, où elle liste de nombreuses mesures cruciales dans le domaine social. A cette même date, une Recommandation de la Commission européenne intitulée « Investir dans les enfants : rompre le cycle des désavantages » s'attaque à la pauvreté infantile<sup>32</sup>. Ces travaux, ainsi que l'expérience des autres Etats-membres pourraient être utiles pour alimenter le débat.

---

<sup>31</sup> "Towards Social Investment for Growth and Cohesion – including implementing the European Social Fund 2014-2020", COM(2013) 83. Voir <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1044&langId=en>.

<sup>32</sup> C(2013) 778.

## 13. Références bibliographiques

Atkinson, A.B. and Marlier, E. (editors), (2010), *Income and living conditions in Europe*, Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities (OPOCE).

Atkinson, T., Cantillon, B., Marlier, E. and Nolan, B. (2002), *Social Indicators: The EU and Social Inclusion*, Oxford: Oxford University Press.

Baye, A., Demonty, I., Lafontaine, D., Matoul, A. and Monseur C. (2010), “La lecture à 15 ans – Premiers résultats de PISA 2009”, *Les cahiers des sciences de l'Education*, Unité d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement (aSPe), Université de Liège, n° 31, p. 10.

Bardone, L. et Guio, A.-C. (2005) “Pauvreté des travailleurs: Nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen”, *Statistiques en Bref*, Population et conditions sociales, Eurostat, Luxembourg.

Cantillon B. (2010) “Disambiguating Lisbon. Growth, Employment and Social Inclusion in the Investment State”, CSB Working Paper n° 10 / 07, October 2010

Defeyt, P. et Guio, A.-C. (2010), “Pauvreté: une définition limitée, une politique à revoir”, *Analyses*, Institut pour un développement durable.

Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française (2009), “Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles”.

Duvivier R. (2013), *Crédit et surendettement : que nous apprennent les chiffres 2012 de la Centrale des Crédits aux Particuliers ?*, Marchienne-au-Pont, Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Frazer, H., Marlier, E. and Nicaise, I. (2010), *Child Poverty and Social Exclusion*, in: “A social inclusion roadmap for Europe 2020”, Antwerp: Garant.

Fusco A., Guio A.-C., Marlier E. (2010), “Characterising the income poor and the materially deprived in European countries”, in: A.B. Atkinson and E. Marlier (editors), *Income and Living Conditions in Europe*, Luxembourg: OPOCE, pp. 133-153, 2010.

Guio, A.-C. (2009), “What can be learned from deprivation indicators in Europe?”, *Eurostat methodologies and working paper*, 40 p., Luxembourg : Eurostat.

Guio, A.-C. (2010), “Stratégie Europe 2020 en matière de lutte contre la pauvreté: Quelle est la population visée?”, *Focus de l'IWEPS*, IWEPS.

Guio, A.-C., Fusco, A. and Marlier, E. (2010), “Risk factors of income poverty and material deprivation in Belgium and Regions”, *Discussion paper de l'IWEPS*, 1005.

Guio, A.-C., et Goedemé, T. (2011), “Stratégie Europe 2020 : quelles implications pour la mesure de la pauvreté et de l'exclusion en Belgique ?”, *Reflète et perspectives de la vie économique*.

Guio, A.-C., Gordon D., Marlier E. (2012), *Measuring material deprivation in the EU: Indicators for the whole population and child-specific indicators*, Eurostat Methodologies and working papers, Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities(OPOCE).

IWEPS (2007), *Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne - Volet statistique*, IWEPS.

Lelièvre, M., Marlier, E. et Pétour, P. (2004), “Un nouvel indicateur européen: Les travailleurs pauvres”, in: DREES (éditeur), *Les indicateurs sociaux dans l'Union européenne: Avancement et perspectives, Dossiers solidarité et santé*, No 2, Avril-Juin 2004, Paris, pp.155-170.

- Marissal, P., May, X., Lombillo, D.M. (2013), La pauvreté rurale et urbaine, Rapport Final, Programme Agora.
- Marlier, E., Atkinson, A.B., Cantillon, B. and Nolan, B. (2007), *The EU and social inclusion: Facing the challenges*, Bristol: Policy Press.
- Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles (2012), Baromètre Social 2012, Bruxelles.
- Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles (2012), "Jeunes en transition, adultes en devenir", Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de La pauvreté 2012.
- PNR(2013), "Programme national de réforme - Belgique 2013", téléchargeable à l'adresse suivante : [http://www.be2020.eu/nhp/download\\_det.php?lang=fr&IS=99&KeyPub=18&M=A](http://www.be2020.eu/nhp/download_det.php?lang=fr&IS=99&KeyPub=18&M=A).
- RWLP (2013), "Lutter contre la pauvreté infantile, c'est lutter contre la pauvreté durable et contre l'appauvrissement des familles.", rédigé par Pierre Doyen et Christine Mahy, à partir des apports des militants « témoins du vécu », des groupes de travail, d'interviews, et des implications dans des travaux avec des partenaires.
- Sauli, H. and Toermaelehto, V.-M. (2010), "The distributional impact of imputed rent", in: A.B. Atkinson and E. Marlier (editors), *Income and Living Conditions in Europe*, Luxembourg: OPOCE, pp. 155-178, 2010.
- Schockaert, I., Morissens, A., Cincinnato, S., Nicaise, I., (2012), "Armoede tussen de plooiën", Rapport final Agora, 2012
- Social Protection Committee (2008), Child poverty and well-being: Current status and way forward, Report prepared by the EU Task-Force on Child Poverty and Child Well-Being, Luxembourg: Office for official Publications of the European Communities.
- Studiedienst van de Vlaamse Regering (2013), *Vlaamse Armoedemonitor*, Bruxelles, mars 2013
- Unicef Belgique (2010), "Voilà ce que nous pensons. Les Jeunes touchés par la pauvreté parlent de leur vie".

## 14. Annexe : Définitions

### Liste des abréviations par pays :

	Abréviation
Moyenne européenne	EU-27
République tchèque	CZ
Slovaquie	SK
Pays-Bas	NL
Slovénie	SI
Autriche	AT
Hongrie	HU
France	FR
Danemark	DK
Suède	SE
Finlande	FI
Belgique	BE
Luxembourg	LU
Irlande	IE
Malte	MT
Allemagne	DE
Chypre	CY
Pologne	PL
Royaume-Uni	UK
Portugal	PT
Italie	IT
Espagne	ES
Estonie	EE
Grèce	GR
Lituanie	LT
Bulgarie	BG
Roumanie	RO
Lettonie	LV

### Pays hors EU-27

Suisse	CH
Norvège	NO
Islande	IS
Croatie	HR

### Régions belges

Flandre	VL
Bruxelles	BR
Wallonie	WA